



**Étude de faisabilité pour
des services mutualisés
entre acteurs du réemploi
dans les Laurentides**

Pour le compte de



Novembre 2025



Étude réalisée par **Coop Interface**

Équipe de projet : Martin St-Denis, M. Sc. et Stéphane Guérard, M. Adm.

Pour le compte de :

Économie sociale Laurentides

2685 rue Rolland, espace 200
Sainte-Adèle, Québec J8B 1C9

Table des matières

SOMMAIRE EXÉCUTIF	5
PRÉSENTATION DU PROJET	7
1.1 GENÈSE ET HISTOIRE DU PROJET	7
1.2 PORTEURS ET COLLABORATIONS.....	10
1.3 BESOINS IDENTIFIÉS	10
1.4 DESCRIPTION DES SERVICES IDENTIFIÉS ET PHASE DE DÉVELOPPEMENT	2
1.5 GOUVERNANCE	4
2 ÉTUDE DE MARCHÉ	5
2.1 TENDANCES SUR LE TERRITOIRE.....	5
2.2 ANALYSE DE CAS	12
2.3 GISEMENT	15
2.4 PORTRAIT DE LA DEMANDE	19
2.5 STRATÉGIES DE MISE EN MARCHÉ	23
2.6 ANALYSE DE LA CONCURRENCE	25
2.7 ESTIMATION DE REVENUS POTENTIELS	27
3 RETOMBÉES ÉCONOMIQUES, ENVIRONNEMENTALES ET COLLECTIVES	31
4 MODÈLE OPÉRATIONNEL	33
4.1 PHASE 1 – PROJET-PILOTE	33
4.2 PHASE 2 – EXPANSION	37
4.3 PHASE 3 – CENTRE LOGISTIQUE MUTUALISÉ	40
5 MODÈLE FINANCIER	42
5.1 MONTAGE FINANCIER DU DÉMARRAGE	42
5.2 PRÉVISIONS FINANCIÈRES	45
6 FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS	49
6.1 PHASE 1 – PROJET-PILOTE	49
6.2 PHASE 2 – EXPANSION	49
6.3 PHASE 3 – CENTRE LOGISTIQUE MUTUALISÉ	50

Table des tableaux

Tableau 1. Quantité récupérée de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) et encombrants (tonnes)	16
Tableau 2. Quantité éliminée de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) et encombrants (tonnes)	16
Tableau 3. Compilation des données et estimation de traitement de 11 ressourceries visées, en tonne	18
Tableau 4. Estimation du gisement annuel de dons matériels des ressourceries du territoire visé, en tonnes.....	18
Tableau 5. Superficie de plancher des ressourceries visées par le projet de mutualisation	22
Tableau 6. Volume traité par des infrastructures comparables	29
Tableau 7. Résumé des ressources humaines requises à la phase pilote	36
Tableau 8. Résumé des ressources matérielles requises à la phase-pilote	37
Tableau 9. Liste des équipements, mobiliers et aménagements nécessaires pour le magasin du réemploi des meubles.....	38
Tableau 10. Évaluation des équipements et mobiliers nécessaires au démarrage du centre logistique mutualisé régional.....	40
Tableau 11. Évaluation des besoins en ressources humaines pour l'exploitation du centre logistique mutualisé régional	41
Tableau 12. Plan financier pour projet pilote - septembre 2025 à juillet 2026	42
Tableau 13. Montage financier de la phase 2.....	43
Tableau 14. Montage financier sommaire du centre logistique mutualisé régional	44
Tableau 15. Prévisions de revenu pour un magasin de meubles de seconde main	45
Tableau 16. Prévisions de charges pour un magasin de meubles de seconde main	46
Tableau 17. Cédule de remboursement du prêt du RISQ	46
Tableau 18. Prévision de revenu pour un centre logistique mutualisé.....	47
Tableau 19. Prévision de dépenses pour un centre logistique mutualisé	48

Table des figures

Figure 1. Cycle 3RV de la filière CRD.....	10
Figure 2. Fréquence de dons d'objets à des organismes dans les 12 derniers mois	17
Figure 3. À combien d'occasions estimez-vous avoir fait des achats d'objets de seconde main dans la dernière année? (n = 933)	19
Figure 4. Pour chacune des catégories d'objets, à combien estimez-vous le montant de vos achats d'objets de seconde main dans la dernière année? (n = 847)	20
Figure 5. Plateformes ou types de commerces auprès desquels les consommateurs se procurent des objets de seconde main (n = 958)	27
Figure 6. Programmation du traitement des dons au centre logistique mutualisé	41

Sommaire exécutif

Le projet de mutualisation des services de réemploi dans les Laurentides est né d'une démarche concertée menée par Économie sociale Laurentides et Synergie Laurentides, à la suite de constats liés à l'augmentation des volumes de dons, aux limites d'espace dans les ressourceries et à l'absence d'infrastructures collectives de traitement. Cette initiative vise à accroître la performance du secteur du réemploi solidaire dans la région en soutenant la circularité des textiles, des meubles et des matériaux de construction, tout en renforçant la mission sociale et environnementale des organismes participants.

Ancré sur les territoires des MRC Argenteuil, Thérèse-de-Blainville et Deux-Montagnes, ainsi que sur le territoire de Mirabel, le projet s'inscrit dans un contexte régional marqué par une forte croissance démographique, une pression croissante sur les écocentres et un intérêt accru de la population pour les objets de seconde vie. Il se déploiera en trois phases distinctes : une phase pilote de mise en commun de pratiques et d'expérimentations (2025-2026), une phase d'expansion et de mobilisation accrue (2026-2029), puis, ultimement, une phase de création d'un centre logistique mutualisé de grande envergure.


L'étude de marché révèle une abondance de gisement réemployable, estimée à près de 2 760 tonnes par an dans le territoire visé, dont environ 1 091 tonnes de textiles, 795 tonnes de meubles et 874 tonnes d'articles divers. Malgré cette disponibilité, une partie significative des dons demeure sous-valorisée faute d'espace, de débouchés structurés et de logistique commune.

Du côté de la demande, la population se montre fortement consommatrice de seconde main : 95 % des répondants à un sondage ont acquis un bien réemployé dans la dernière année, avec un budget annuel moyen de 482 \$. Les vêtements occupent la première place (près de 120 \$/consommateur), suivis des meubles et des électroménagers, ce qui illustre un potentiel de croissance important. En valeur, la demande excédentaire non couverte est estimée à près de 500 000 \$ pour les vêtements, 178 500 \$ pour le mobilier et près de 800 000 \$ pour les articles divers, traduisant un espace de marché à saisir.

À ces tendances s'ajoute l'ouverture réglementaire et stratégique : les orientations du *Plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal* appuient le développement d'infrastructures de réemploi, tandis que l'hypothèse d'une responsabilité élargie des producteurs pour les textiles pourrait fournir des leviers financiers additionnels.

Considérant le positionnement variable des ressourceries dans l'empressement de mutualiser des ressources et des services, nous privilégions un déploiement par phase où l'engagement et la collaboration entre organismes se renforceront autour de petits succès, un facteur déterminant dans la consolidation d'un projet de mutualisation de grande envergure. Ainsi, le plan opérationnel et la stratégie financière se déclinent en trois phases séquentielles :

Phase 1 – Projet pilote (2025-2026) : Cette étape consiste à tester à petite échelle des outils de mutualisation : une plateforme numérique d'échanges entre ressourceries, un programme de fidélisation des clientèles, une étude de cas sur le partage de locaux pour le tri, et une démarche de sensibilisation auprès d'écocentres. L'objectif est de démontrer la faisabilité technique et sociale, tout en consolidant la collaboration interorganismes. La phase 1 ne génère pas de revenus directs, mais repose sur une combinaison de contributions modestes des organismes



participants et d'un financement public et partenarial pour couvrir les frais de coordination et de développement des outils. L'objectif principal est de limiter les risques financiers en se concentrant sur des expérimentations à faible coût.

Phase 2 – Expansion (2026-2029) : Les solutions probantes de la phase pilote seront élargies. La monnaie d'échange interressourceries sera introduite afin de faciliter les compensations liées aux transferts d'inventaires. De nouveaux binômes de partage d'espaces seront mis en place et un magasin du réemploi du meuble sera ouvert, alimenté par les écocentres et offrant une vitrine commune de mise en marché. Cette phase permettra de générer des revenus autonomes et d'augmenter l'attractivité du projet. La diversification des revenus est introduite. Le magasin du réemploi devrait générer entre 398 000 \$ et 423 000 \$ par an, auxquels s'ajoutent des revenus de services de livraison et de débarras (20 000 \$ à 25 000 \$). L'implantation d'une monnaie d'échange et d'un système de fidélité pourrait, à terme, impliquer des frais d'adhésion ou de transaction, créant de nouvelles sources autonomes.

Phase 3 – Centre logistique mutualisé (à partir de 2029). Une plateforme logistique régionale intégrée sera déployée si les volumes et l'adhésion le permettent. Elle comprendra un centre de tri, d'entreposage et de revalorisation à grande échelle. Cette étape permettra d'optimiser la gestion des flux de matières, d'étendre la mutualisation au-delà du territoire initial et de maximiser les retombées économiques et environnementales. La viabilité repose sur l'atteinte d'un seuil de 2 500 tonnes traitées annuellement et sur un soutien gouvernemental couvrant 40 % à 50 % des coûts d'opération. À terme, les revenus proviendraient de la revente de textiles et de meubles, de partenariats institutionnels et d'ententes logistiques interrégionales, avec l'ambition de couvrir la majorité des charges d'exploitation par les revenus générés.

Le succès du projet repose sur plusieurs conditions déterminantes. Le premier facteur déterminant réside dans l'adhésion progressive des ressourceries du territoire. En permettant aux organismes d'expérimenter des initiatives modestes lors du projet-pilote, le projet construit graduellement un climat de confiance et démontre la valeur ajoutée concrète de la mutualisation. Cette approche réduit les risques et prépare le terrain à une mobilisation plus large lors des phases ultérieures.

Un second facteur clé concerne la solidité du montage financier. Les premières étapes nécessitent un soutien externe, tant public que partenarial, afin de couvrir les coûts de coordination et d'implantation des outils. La stratégie prévoit ensuite une transition vers des revenus autonomes, notamment par la mise en place d'un magasin du réemploi du meuble et par des services logistiques tarifés. L'atteinte d'un seuil critique de volumes traités et l'accès à des subventions structurantes seront essentiels pour assurer la viabilité à long terme de la mutualisation.

Par ailleurs, l'innovation organisationnelle joue un rôle majeur. Le succès dépendra de la capacité à déployer efficacement des outils numériques – plateforme d'échanges, monnaie d'échange, programme de fidélisation – afin d'optimiser la circulation des inventaires et de renforcer la connaissance des comportements de consommation. Ces instruments doivent devenir des catalyseurs de collaboration et être dûment animés pour que les résultats soient percutants.

Enfin, la reconnaissance des retombées sociales et environnementales constitue un facteur de légitimité. La démonstration de résultats tangibles en termes de réduction des matières enfouies, de création d'emplois et d'accessibilité à des biens durables contribuera à fidéliser les partenaires, à mobiliser l'appui des municipalités et à renforcer l'image du projet auprès de la population.

Présentation du projet

1.1 Genèse et histoire du projet

La région administrative des Laurentides est composée de 7 MRC et de la Ville de Mirabel. Environ un demi-million (502 000) d'habitants se concentrent au sud de la région au sein des MRC suivantes :

- Thérèse-de-Blainville (163 632 habitants)
- Deux-Montagnes (102 052 habitants)
- Mirabel (61 108 habitants)
- Argenteuil (34 752 habitants)

Les entreprises d'économie sociale en réemploi sur le territoire sont nombreuses. Selon le dernier recensement, une soixantaine d'organisations œuvrent sur l'ensemble du territoire de la grande région des Laurentides.¹ On compte notamment les ressourceries Dépanne-Tout et Recyc-dons à Sainte-Thérèse, Atelier Éclipse à Saint-Jérôme et le Grenier Populaire des Basses-Laurentides à Saint-Eustache. À Lachute, on retrouve Recypro, une entreprise d'insertion faisant la revalorisation du matériel informatique. On retrouve aussi Tricentris, la Coop, un centre de tri en gestion des matières résiduelles, qui offrent ses services aux acteurs municipaux au travers de la gestion d'écocentres et des centres de réemplois. Cette liste n'est que parcellaire et on compte plusieurs dizaines entreprises de la sorte dans les Laurentides.


Parallèlement, la filière des ressourceries est en expansion partout au Québec depuis plusieurs années. L'engouement pour les objets de seconde main, jumelé à une conscientisation croissante des citoyens à donner une seconde vie aux biens génère une pression croissante sur les organismes et entreprises qui récupèrent les dons. En effet, le flux des donations s'intensifie, ce qui crée un besoin d'accroître l'efficacité du processus de tri des dons.

Les demandes en espaces s'accroissent et créent un besoin d'augmenter l'efficacité du processus de tri des dons.

Depuis 2021, Économie sociale Laurentides (ÉSL) pilote une démarche de concertation auprès des entreprises collectives du réemploi dans les Laurentides, amorcée par une mesure d'impact social des ressourceries de la région². Ce projet initial a permis de mieux faire connaître l'expertise, la qualité et la diversité des pratiques du secteur, tout en favorisant une forte synergie entre les ressourceries. Ces travaux ont mené à la création d'un réseau actif et structurant, appuyé par des partenariats solides avec des organisations comme Synergie Économique Laurentides et le Chantier de l'économie sociale. Ensemble, ils ont poursuivi les consultations dans une double visée économique et environnementale, en réponse aux besoins croissants liés à la gestion des matières résiduelles — notamment les matériaux de construction, les textiles postconsommation et les

¹ Répertoire des friperies et des ressourceries de l'économie sociale, réalisé par le TIESS et l'Association des ressourceries du Québec.

² CSMO-ÉSAC. 2023. *Mesure d'impact social des ressourceries des Laurentides*, en ligne, <https://www.economiesocialelaurentides.ca/wp-content/uploads/2023/10/Rapport-MIS.pdf>



encombrants³. Le projet, qui s'inscrit en complémentarité avec la Stratégie régionale en économie circulaire, vise à explorer de nouveaux modèles innovants en économie sociale. Un financement de deux ans a été obtenu pour en soutenir la coordination, la conceptualisation et le prédémarrage.

En 2024 et 2025, plusieurs initiatives ont contribué à ouvrir et développer les connaissances sur les filières du réemploi. Par exemple, trois organisations en collaboration, Synergie Économique Laurentides (SÉL), Économie Sociale Laurentides (ÉSL) et l'Association des Ressourceries du Québec (ARQ) ont mené une collecte de données concernant les poids intrants et extrants ainsi que les bonnes pratiques auprès d'un échantillon de huit (8) ressourceries dans chacune des huit (8) MRC de la grande région des Laurentides. L'objectif principal étant de mieux évaluer l'impact régional des ressourceries sur le territoire. Aussi, le TIESS a publié une série de documents et de formations sur les ressourceries solidaires, dont plusieurs ressourceries des Laurentides étaient partenaires. Enfin, un webinaire sur la *Responsabilité élargie des producteurs* (REP) sur la filière textile a été donné en février 2025⁴, ouvrant (ou accélérant) le débat sur la nécessité d'améliorer la circularité de cette filière et d'identifier des moyens financiers pour le faire.

Définition d'une « ressourcerie »


Une ressourcerie est une organisation à but non lucratif spécialisée dans la récupération de biens et de matériaux usagés divers, leur tri, leur préparation au réemploi (nettoyage, réparation ou reconditionnement, par exemple) et leur vente ou leur don. Les ressourceries ont aussi une ou plusieurs missions sociales ou environnementales et sont souvent des lieux d'activités d'information, de sensibilisation et d'éducation relatives à l'environnement.

Source : [TIESS - Le réemploi solidaire – Mieux comprendre et soutenir un secteur d'avenir \(Cadre de référence\)](#)

En parallèle, il est apparu essentiel d'explorer les possibilités de mutualisation entre les acteurs du réemploi dans les Laurentides, afin d'améliorer les pratiques, de détourner plus de matières de l'enfouissement et de tirer parti de bénéfices communs tels qu'une efficacité accrue, des économies de coûts et un renforcement des collaborations régionales, tout en consolidant les organisations, le réemploi et la pérennité des ÉES entreprises d'économie sociale de ce secteur. Il est alors convenu que cette mutualisation doit servir de levier pour des changements d'échelle, la croissance et le développement de nouveaux services parmi les acteurs du réemploi. Le projet vise le réemploi des matières textiles, des meubles et matériaux de construction principalement, mais pourrait aussi servir à dévier certaines autres matières.

³ Définition [PGMR CMM](#): Les encombrants sont des matières résiduelles non industrielles qui à cause de leur taille, de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être acceptés dans les collectes régulières d'ordures ménagères ou de matières résiduelles. On peut distinguer deux catégories d'encombrants : métalliques et non métalliques

⁴ Québec circulaire, 2025, *Exploration des incidences d'une potentielle responsabilité élargie des producteurs de produits textiles sur l'économie sociale*, en ligne, <https://www.quebeccirculaire.org/articles/h/webinaire-rep-textile-et-reemploi-solidaire.html>



Le **territoire visé** par ce projet regroupe les MRC de Thérèse-de-Blainville, Argenteuil, Deux-Montagnes, ainsi que la Ville de Mirabel. À ces territoires, des maillages pourraient avoir lieu avec d'autres MRC ou villes, mais ils et elles ne sont pas considérés dans cette étude de faisabilité.

Ultimement, l'étude de faisabilité vise à évaluer la possibilité d'une vision spécifique : la mise sur pied d'un centre logistique mutualisé pour les Laurentides qui permettrait de dégager des espaces de plancher et diminuer les frais de fonctionnement pour maximiser l'espace de vente auprès des ressourceries.

1.2 Porteurs et collaborations

L'évaluation du potentiel de mutualisation entre les acteurs du réemploi des Laurentides est coordonnée par Économie Sociale Laurentides et Synergie économique Laurentides. Ces personnes ont eu des rôles de coordination et d'idéation à différentes étapes de ce projet :

- Amélie Girard, Économie sociale Laurentides
- Sarah St-Denis, Économie sociale Laurentides
- Vincent Lusignan, Synergie économique Laurentides
- Ariane Blais, Synergie économique Laurentides
- Louis Kemp : Dépanne-Tout et président de l'Association des ressourceries du Québec
- Judith Dorais, Coordinatrice de l'Association des ressourceries du Québec

Certains représentants des ressourceries des Laurentides ont contribué de façon proactive à l'idéation et aux discussions entourant ce projet :

- Gabrielle Legoupil-Boisvert : Centre d'entraide Le Relais
- Mélanie Laurin : Directrice générale du Centre Rémi-Boulet de St-Canut
- Chantal Rousseau, Directrice principale, division écocentre, réemploi et réparation chez Tricentris, la Coop
- Dany Dumont, Directeur général chez Tricentris, la Coop

Enfin, d'autres acteurs du réemploi ont aussi été sondés et consultés au sein de la démarche :

- Centre La Traverse
- Atelier Éclipse
- Renaissance
- Recypro
- Recycdons
- Grenier Basses-Laurentides
- Carrefour Péri-naissance et familiale
- Comptoir d'Entraide de Saint-Antoine
- Café communautaire l'Entre-gens
- Le COFFRET
- La Rencontre de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
- Les Trésors de la fondation médicale des Laurentides
- La Samaritaine de Mont-Tremblant
- Maison d'Entraide de Prévost

1.3 Besoins identifiés

La mutualisation entre les acteurs de réemploi vise à répondre à un ensemble de constatations sur le territoire :

1. Les écocentres du territoire concentrent un gisement important de mobilier encore en bon état, susceptible d'être réutilisé;
2. Les dons reçus de la filière textile ne peuvent être tous traités par les ressourceries et une partie (donations non triées ou invendues) est envoyée chez des collecteurs de surplus ;
3. Plusieurs ressourceries souhaitent augmenter la superficie de leurs espaces de vente pour répondre à la demande croissante ;
4. Au niveau municipal, le secteur résidentiel de la Communauté métropolitaine de Montréal générerait 78 208 tonnes d'encombrants et 320 559 tonnes de CRD en 2020. De ce nombre,

seules 15 229 tonnes d'encombrants (19,4 %) et 194 471 tonnes de CRD (60,7 %) étaient récupérées. En 2020, seuls 10 % de la population de la CMM avait accès à une filière de récupération ou de réemploi pour les encombrants.⁵

En somme, **l'approvisionnement potentiel en mobilier et en textile** a été identifié, **les besoins opérationnels des ressourceries** ont été pris en compte en amont, et les **cibles publiques de réduction** s'avèrent cohérentes avec les orientations du projet.

1.4 Description des services identifiés et phase de développement

Dans un objectif d'assurer un maximum d'adhésion et contrôler le risque associé aux investissements nécessaires à un centre logistique mutualisé complet, le projet de mutualisation sera déployé en trois phases distinctes :

Phase 1 : Projet-pilote – 2025-2026

Le projet-pilote visera à mobiliser les acteurs du réemploi des MRC de Thérèse-de-Blainville, Argenteuil, Deux-Montagnes et de la Ville de Mirabel autour d'objectifs de commercialisation et d'échanges mutuellement bénéfiques, à faible coût. Le projet-pilote aura l'objectif de documenter des pratiques afin de démontrer à l'écosystème du réemploi la pertinence et les résultats d'une expérimentation à plus petite échelle, dans l'objectif de mettre à l'échelle cette expérience, si elle se montre conclusive. Déployé sur une période de 12 mois, le projet-pilote vise à :

1. Mettre en place une **plateforme de partage et d'échange** pour compléter les inventaires des ressourceries ou se départir d'excédents. Elle pourra aussi servir le partage d'équipements et d'espaces en partage entre les organismes selon les disponibilités et les besoins (par exemple, camion, espace d'entreposage, etc.). Cette plateforme sera numérique et animée afin de favoriser des résultats concrets.
2. Établir un **programme de fidélisation régional**, entre les ressourceries participantes, permettant notamment la captation de données sur la clientèle.
3. La documentation d'une étude de cas **de la mise en œuvre d'un binôme de partage d'espace pour la gestion textile**, afin d'identifier les freins et avantages de la pratique et promouvoir l'approche à d'autres installations. Cette étude de cas permettra également de générer des apprentissages sur la mutualisation des capacités logistiques.
4. La mise en place d'un de formation, en collaboration avec les acteurs du réemploi, permettrait de mieux les préparer à l'acheminement des matières issues des écocentres.

⁵ Communauté métropolitaine de Montréal, 2023, *Plan de gestion des matières résiduelles 2024-2030*, https://cmm.gc.ca/wp-content/uploads/2023/10/2023-09-13_PMGMR_FINAL.pdf

Phase 2 : Expansion des capacités et mobilisation – 2026-2029

Pour les éléments du projet-pilote qui se seront montrés conclusifs, une phase de développement des capacités sera mise de l'avant afin de mettre à l'échelle les solutions identifiées. Cette phase vise à impliquer davantage d'acteurs du réemploi et augmenter les retombées du projet:

1. **Création d'un système de valeur monnayable commune entre ressourceries:**
Objectif : faciliter les échanges d'inventaire entre les ressourceries participantes.
Fonctionnement : attribution d'une valeur standardisée aux marchandises échangées.
Compensation : un système de crédits interressourceries qui équilibre les échanges, avec un minimum de transactions monétaires. Gouvernance : une table de travail définit les modalités (valeur attribuée aux biens, règles d'utilisation, suivi des crédits). Retombées : circulation plus fluide des biens, équité entre ressourceries, réduction des pertes.
Identification de binômes supplémentaires pour le partage des espaces de tri : Si le projet-pilote en logistique d'un premier binôme montre un succès, nous souhaitons identifier et mettre en action des binômes au sein d'autres MRC afin de créer des dynamiques d'optimisation. Le binôme du projet-pilote pourra offrir ses apprentissages aux nouveaux binômes afin de diminuer le risque et faciliter les transitions.
2. **Mise en marché mutualisé d'encombrants (tels que les meubles, électroménagers) :** Une fois les écocentres sensibilisés et formés à la filière du réemploi, un local sera loué afin d'y faire acheminer les meubles issus des écocentres ou des ressourceries. Ce magasin sera une forme de mise en marché mutualisée pour les ressourceries participantes qui pourront faire acheminer certains meubles qu'ils reçoivent mais ne peuvent accepter. Les retombées économiques des ventes de meubles serviront les opérations de réemploi et de revalorisation.


Phase 3 : Déploiement d'une infrastructure régionale

La phase 3 de mutualisation entre les MRC incorporera une infrastructure physique de mutualisation complète qui comprendra les services de prétri⁶ et des espaces d'entreposage.

La mise en œuvre de cette phase repose sur des étapes préalables essentielles : renforcer la collaboration entre les ressourceries, démontrer des volumes suffisants et assurer la viabilité économique. Bien qu'elle représente l'étape la plus ambitieuse et la plus risquée du projet, son potentiel de retombées est d'autant plus important : si elle se réalise, elle permettra non seulement de maximiser le réemploi des matières visées, mais aussi de générer des bénéfices directs pour les ressourceries partenaires et de réduire les déplacements de matières. Un élargissement vers d'autres MRC pourrait toutefois s'avérer nécessaire afin de consolider un marché suffisant.

En cas de surplus économiques, cette mise à l'échelle du traitement des objets favorisera un retour vers les ressourceries partenaires, tout en limitant les déplacements des matières. Par

⁶ Nous entendons par « prétri » l'étape initiale de la chaîne de traitement des dons, réalisée immédiatement après la réception des marchandises. Il consiste en une sélection sommaire et rapide visant à orienter les articles selon de grandes catégories d'usage (vêtement, petits articles ménagers, décoration, jouets, livres, etc.) ou de destination. L'objectif du prétri est d'éliminer d'emblée les items manifestement impropres à la revente (produits souillés, brisés de manière irréparable, matières dangereuses ou non conformes), tout en séparant les flux principaux



ailleurs, la viabilité économique de ce projet pourrait nécessiter d'étendre les activités vers d'autres régions pour assurer un marché suffisant.

1.5 Gouvernance

L'étude de faisabilité vise à évaluer la faisabilité financière du projet de mutualisation.

La structure de gouvernance du projet de mutualisation et ses composantes restent en idéation par les porteurs de projet.

Par ailleurs, nous établissons que le projet-pilote, pour qu'il soit réussi, doit être piloté par Économie sociale Laurentides et Synergie économique Laurentides afin d'alléger la structure.

Nous n'émettons pas de recommandation pour les phases de développement subséquentes.

2 Étude de marché

2.1 Tendances sur le territoire

2.1.1 Réemploi en général

En 2021, RecycQuébec et Circle Economy ont publié un rapport sur l'indice de circularité du Québec⁷. Selon celui-ci, l'économie du Québec est circulaire à 3,5 %. Ainsi, 96,5 % des intrants utilisés dans l'économie ont une trajectoire linéaire avec une fin de vie à l'enfouissement.

Les acteurs municipaux des MRC visées sont membres de la Communauté Métropolitaine de Montréal qui partagent un *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR) qui agit comme feuille de retour sur les objectifs à atteindre pour le réemploi, le recyclage, la revalorisation et l'élimination. À ce plan, nous identifions notamment la **Mesure 5** qui concerne particulièrement le réemploi et favorise la concertation avec les ressourceries existantes.

Mesure 5. Dans une perspective d'économie circulaire, l'implantation d'une zone d'échange associée aux écocentres ou autres installations similaires permettra de favoriser le réemploi plutôt que l'élimination, de permettre la réutilisation d'objets et de diminuer les quantités de matières éliminées. Ces espaces seront organisés afin de favoriser le démantèlement, la réparation et l'accès à ce service. Ces structures peuvent prendre la forme d'écoboutique, de magasin de réemploi, d'écodon, etc. Dans le cas où des organismes spécialisés dans le réemploi sont déjà existants, des partenariats avec ces organismes peuvent être réalisés.

- Plan de gestion des matières résiduelles 2024-2030, Communauté métropolitaine de Montréal⁸

Le bilan de l'année 2024 du plan de gestion des matières résiduelles de la CMM montre que

- 33 municipalités acheminent tous les encombrants valorisables, **provenant de la collecte et de l'écocentre** vers le réemploi ou la récupération.
- 36 municipalités acheminent des encombrants valorisables, **provenant de la collecte**, vers le réemploi ou la récupération.
- 51 municipalités acheminent les encombrants valorisables **provenant de l'écocentre** vers le réemploi ou la récupération.

De plus, 76 municipalités refusent les résidus de CRD avec la collecte régulière des ordures, selon le devis de collecte.⁹

⁷ Circle Economy, 2021, Rapport sur l'indice de circularité de l'économie – Québec, en ligne, <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/rapport-indice-circularite-fr.pdf>

⁸ Communauté métropolitaine de Montréal, 2023, *Plan de gestion des matières résiduelles 2024-2030*, https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2023/10/2023-09-13_PMGMR_FINAL.pdf

⁹ Communauté métropolitaine de Montréal, 2025, *Rapport de suivi de la mise en œuvre des mesures du PGMR pour l'année 2024*, en ligne, <https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2025/07/Rapport-suivi-mise-en-oeuvre-PMGMR-2024.pdf>



Au niveau des ressourceries, un rapport du TIESS rappelle qu'une pratique du don défaillante et la croissance du *fast-fashion* amène une détérioration graduelle de la qualité des dons depuis quelques années.¹⁰

2.1.2 Filière textile

Il existe actuellement une effervescence croissante autour de la revalorisation du textile, portée par une double prise de conscience :

- d'une part, **l'empreinte environnementale** considérable de l'industrie de la mode (renforcée par le courant *fast-fashion*)
- d'autre part, **les opportunités économiques et sociales** qu'offre le vêtement de seconde main (abordabilité, réduction des GES, réduction des matières à l'enfouissement, etc.).

Toutefois, malgré un engouement manifeste, la filière demeure encore largement perfectible, en particulier en ce qui a trait à ses infrastructures de tri, à ses débouchés commerciaux et à la coordination entre acteurs. En somme, bien que des efforts soient réalisés en termes de circularité de la filière, elle demeure en grande partie très linéaire.


Chaque année, ce sont quelque 150 000 tonnes de textiles post-consommation qui transitent au Québec, soit environ 40 kg par habitant. Cette consommation, couplée à une faible durabilité des vêtements (portés en moyenne seulement sept fois), engendre une pression importante sur les systèmes de récupération. Autrement, la récupération elle-même est à court de débouchés. **À l'échelle du Québec, malgré les efforts des ressourceries, moins de 6 % des textiles collectés sont remis en marché localement. Près de 30 % sont exportés et près de 50 % sont ultimement enfouis, faute de débouchés ou de structures de tri et de transformation adéquate.**¹¹

Pour les ressourceries, l'un des enjeux récents majeurs réside dans la mauvaise qualité des dons et de l'approvisionnement, conséquence de la dégradation de la qualité des vêtements neufs mis en marché. La qualité des dons tend à diminuer, car de nombreux donateurs comptent sur les ressourceries pour faire le tri, sans vérifier si leurs articles sont acceptables. Ils cherchent souvent à s'en débarrasser rapidement, sans précaution, ce qui complique la réutilisation. Par ailleurs, des dons mal emballés ou exposés aux intempéries se détériorent rapidement et deviennent inutilisables.

De l'autre côté de la chaîne, le débouché historique des invendus de la filière textile s'est beaucoup refermé dans les dernières années. Ainsi, un énorme marché d'exportation internationale permettait, jusqu'à récemment, d'envoyer les invendus des friperies vers les marchés africains (Maghreb, Afrique de l'Est et Afrique de l'Ouest) ou orientaux (Dubai et Pakistan). Toutefois, la constatation locale des enjeux liés à la disposition des marchandises qui ne trouvent pas preneur, et la concurrence de ces matières avec les exportations européennes et les industries locales ont forcé la Communauté des pays d'Afrique de l'Est à interdire l'importation des vêtements de seconde main pour encourager l'industrie locale. Les pays concernés sont

¹⁰ Territoire innovant en économie sociale et solidaire, *Le réemploi solidaire au Québec 0 État des lieux de la filière textile*, en ligne, <https://tiess.ca/download/documents/TIESS-PSES-Etat-des-lieux-filiere-textile.pdf>, ISBN 978-2-925475-20-0

¹¹ MUTREC, 2018, coordonné par le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTEI), *Préprojet MUTREC – Cartographie des textiles résiduels québécois*, en ligne, http://mutrec.ca/wp-content/uploads/2019/03/MUTREC_Rapport-preprojet_final_public.pdf



notamment le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda, le Burundi et le Rwanda. Avant cette résolution de la Communauté des pays d'Afrique de l'Est, 39 % des vêtements de seconde main au Québec étaient exportés vers l'étranger. Depuis quelques années, un pivot s'est opéré dans ce marché vers les pays d'Amérique du Sud qui achètent à des prix moins avantageux les surplus. Les prix au kg de vêtements de seconde main exportés ont d'ailleurs fondu de 18 % entre 2015 et 2022 en raison de ces changements¹².

L'absence d'une véritable chaîne d'approvisionnement circulaire dans le Grand Montréal empêche encore la revalorisation à grande échelle, bien que des organismes comme Renaissance et le centre de recherche Vestechpro tentent actuellement de trouver des débouchés pour les vêtements de seconde main invendus.

Au niveau de la consommation de seconde main, les jeunes générations, notamment la génération Z, manifestent une intention d'achat responsable croissante, motivée autant par des valeurs écologiques que par le style, la rareté ou le prix des articles. Toutefois, ces nouvelles pratiques se heurtent encore à des freins logistiques et structurels, notamment un manque d'accessibilité à l'offre locale et une faible visibilité des alternatives régionales et une grande part de ce marché est captée par les plateformes numériques (Kijiji, Marketplace et autres).

Depuis quelque temps, l'idée, parfois controversée, d'un régime de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les textiles est évoquée au Québec et au Canada. Environnement et changements climatiques Canada a d'ailleurs publié en janvier 2024 un rapport sur la circularité du textile au Canada¹³ qui indique que la Ville de Montréal plaide en faveur de la mise en place la REP du textile au Canada et indique que le gouvernement fédéral pourrait avoir le rôle de la mettre en place. Toujours à l'échelle canadienne, le *Consortium canadien des textiles circulaires* effectue des représentations en ce sens. Par ailleurs, l'expérience internationale de l'imposition du REP pour le textile a amené des résultats contraires aux principes du réemploi. Depuis 2017, la France a permis de collecter et valoriser 99,6 % des textiles usagés grâce à un réseau dense de points de collecte, des investissements en R&D et la structuration de centres de tri spécialisés suite à l'imposition de la REP textile, principalement en l'envoyant à l'étranger. Par ailleurs, en subventionnant le tri et l'exportation, **la REP française a saturé les marchés des exportations**. Les données les plus récentes (2023)¹⁴ sur les résultats de la REP française montre que sur les 267 899 tonnes de textiles de seconde main collectés sur le territoire français, 43,6 % ont été orientés vers la voie du réemploi et 4 134 tonnes au total (1,5 % du gisement total) a été réutilisé ou réemployé par des acteurs de l'économie sociale et solidaire, le reste étant principalement exporté vers les marchés internationaux. Pour le Canada, si cette voie est explorée, d'autres options législatives ou réglementaires que la REP pourraient être privilégiées.

Localement, la demande pour les vêtements de seconde main au détail est en croissance. Les projets d'agrandissement de ressourceries sont nombreux au Québec depuis une dizaine

¹² Informations issues du UN Comtrade

¹³ Environnement et changements climatiques Canada, janvier 2024, *Possibilités de circularité dans les textiles vestimentaires au Canada*, en ligne, https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/eccc/en4/En4-749-2024-fra.pdf

¹⁴ Agence de la transition écologique, 2023, *Tableau de bord - Textiles d'habillement, linge de maison et chaussures (TLC)*, en ligne, <https://filieres-rep.ademe.fr/filieres-REP/filiere-TLC/tableau-de-bord>



d'années pour permettre d'accueillir davantage de dons et de déployer davantage d'espace de vente.

2.1.3 Filière meubles et encombrants

Il existe actuellement quatre voies pour se départir des meubles et autres gros morceaux domestiques :

- **Le don à des organismes réemploi** : dans le territoire visé, ceux-ci sont peu nombreux : RecycDons, Grenier Basses Laurentides et Centre Rémi-Boulet. D'autres acceptent aussi quelques petits meubles.
- **La vente ou le don de particulier à particulier** : des plateformes telles que Kijiji et Marketplace sont des moyens populaires de redonner une seconde vie à des meubles qui peuvent être réemployés
- **La collecte d'encombrants destinés à l'enfouissement**: qui est organisée à l'échelle municipale, surtout pendant la période estivale
- **Le transport à l'écocentre** : qui permet la valorisation énergétique ou le recyclage des matières.

Au Québec, on dénombre des ressourceries qui décident graduellement de réduire leur espace plancher dédié aux meubles. Par exemple, depuis 2019, Renaissance refuse les dons de meubles dans ses centres de don alors qu'ils étaient les bienvenus auparavant. D'autres plus petites ressourceries font de même ou réduisent l'espace, comme Dépanne-tout qui n'accepte maintenant que les petits meubles. Les enjeux logistiques d'accueillir des meubles (notamment lorsque ceux-ci sont plus lourds), l'inadéquation entre le gisement et la demande¹⁵, ainsi que les revenus générés par rapport à l'espace plancher requis pour tenir un inventaire de meubles moins intéressant que d'autres objets sont les raisons les plus souvent évoquées en entretien par les représentants de ces organismes.

Grâce à des ententes, l'organisme Recyc-dons récupère gratuitement les biens réutilisables déposés à certains écocentres (un conteneur à Blainville et un petit abri à Sainte-Anne-des-Plaines) qui sont en bon état. Recyc-dons accepte les vêtements et les petits articles ménagers dans ces points de collecte et les écocentres offre 150 \$ à Recyc-dons pour vider les espaces lorsqu'ils sont pleins. Ils sont ensuite revendus, reconditionnés ou recyclés.

Également, l'organisme Cyclo Nord-Sud récupère gratuitement et reconditionne les vélos pour les expédier à travers le monde à des gens dans le besoin. L'écocentre de Sainte-Thérèse a un projet-pilote de collecte à domicile d'appareils réfrigérants géré directement par la municipalité dans le cadre du programme Go Recycle.¹⁶

¹⁵ Il a été mentionné qu'il y a beaucoup de meubles de grandes tailles qui ne trouvent pas preneur auprès d'une clientèle vivant en grande partie dans de petits appartements.

¹⁶ Ramassage gratuit auprès des résidents dans un objectif de réduire les GES : <https://www.sainte-therese.ca/nouvelles-municipales/environnement/collecte-domicile-appareils-refrigerants-projet-pilote>

2.1.4 Filière matériaux de construction

Selon RecycQuébec, 3,5 millions de tonnes de résidus de construction sont générées au Québec par année et 47 % sont directement envoyés à l'enfouissement.¹⁷ D'autres résidus acheminés aux centres de tri, seuls 261 000 tonnes, ou 7,5 % de ce qui est généré a été recyclés.

La figure suivante présente les différentes étapes de traitement de la filière CRD. Les trois sources sont les chantiers de construction (C), la rénovation (R) et la déconstruction (D). Les résidus de constructions sont acheminés soit à la récupération pêle-mêle ou dans un centre de tri à la source (écocentre). Les écocentres acheminent une partie des matériaux directement aux recycleurs, alors qu'une grande partie de matières se dirigent vers les centres de TRI CRD qui sont répertoriés par RecycQuébec¹⁸. Ceux-ci envoient la matière à l'élimination, en valorisation énergétique ou chez des recycleurs. Certaines matières, telles les agrégats minéraux (ciment et béton) ayant été traitée chez les recycleurs permet la fabrication de nouveaux matériaux qui retournent sur les chantiers.¹⁹ Il existe aussi une voie de réemploi directement de la déconstruction aux chantiers de construction pour certains objets facilement réemployables tels que des portes, fenêtres, lustres, etc.

L'analyse des données sur la filière des matériaux de construction révèle qu'au Québec, on élimine en moyenne 102 kg/habitant de ces matériaux par enfouissement. Or, dans certaines municipalités de la région des Laurentides, les moyennes se situent bien au-delà de ce seuil :

- Saint-André-d'Argenteuil : 318 kg/habitant
- Blainville : 215 kg/habitant
- Deux-Montagnes : 162 kg/habitant
- Mirabel : 137 kg/habitant

Pour les villes de Saint-André-d'Argenteuil et de Mirabel, la croissance de la population plus forte que la moyenne régionale est le principal moteur de cet écart, alors que pour Deux-Montagnes, la valeur élevée des permis de construction y contribue davantage. Nous n'avons pas été en mesure d'identifier le facteur qui alimente l'élimination des résidus CRD pour Blainville. La majorité de ces matériaux sont transportés à l'extérieur de leur MRC d'origine pour être éliminés.²⁰

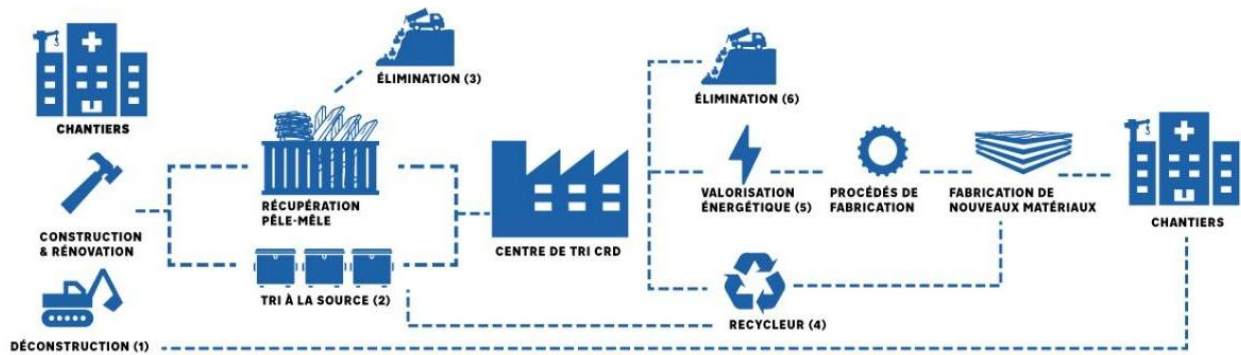
¹⁷ RecycQuébec, 2024, « Prévenir et mieux gérer les résidus de construction, de rénovation et de démolition »

¹⁸ Dans les Laurentides, RecycQuébec reconnaît un seul centre de tri.

¹⁹ RecycQuébec, 2023, *Bilan 2023 de la GMR - Les résidus de construction, rénovation et de démolition*, en ligne, <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/bilan-gmr-2023-crd.pdf>. Notons aussi que des travaux d'expérimentation sont en cours sur le gypse et le verre pour en faire de nouveaux matériaux.

²⁰ MELCCFP, 2023, *Élimination par catégorie de matières résiduelles au Québec par municipalité 2023*, en ligne, <http://environnement.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination/tonnages-2023-municipalites.pdf>

Figure 1. Cycle 3RV de la filière CRD




Source : Synergie, santé et environnement, 2018, <https://gmr.synergiesanteenvironnement.org/crd/>

S'il est vrai que plusieurs acteurs du secteur de la construction exercent des responsabilités quant à la gestion des matières issues des chantiers de construction, il existe peu de réemploi dans cette filière, les efforts étant principalement mis sur les voies de recyclage et de valorisation énergétique pour la majorité des matières. Toutefois, plusieurs projets intégrant le réemploi comme élément central dans des démarches de déconstruction ont été réalisés dans le cadre des initiatives du Lab construction, en partenariat avec la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie (RITMRG). Des démarches similaires ont également été menées dans les Laurentides en 2025, dans le cadre de la Feuille de Route en Économie Circulaire, sous l'impulsion de Synergie Économique Laurentides.

Une étude de la Chaire industrielle de recherche du CRSNG sur la construction écoresponsable en bois (CIRCERB), pour le compte de la Régie du bâtiment du Québec²¹, propose cinq principaux enjeux au réemploi des matériaux de construction sur les chantiers du Québec :

- **Coûts liés à la gestion des matériaux :** Dans le contexte économique actuel, il demeure moins dispendieux d'acheter des matériaux neufs que de procéder à leur déconstruction, leur conditionnement et leur transport, ce qui freine le recours au réemploi. Notons par ailleurs que certaines expériences montrent que ce constat n'est pas universel :
 - Pour deux projets-pilotes coordonnés par Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie (RITMRG) pour la récupération de matériaux de construction suite à la déconstruction d'un immeuble génèreraient des coûts équivalents à ceux des matériaux neufs, pourvu que le traitement se fasse sous certaines conditions. Notons aussi que les frais d'enfouissement plus élevés dans cette région permettent plus facilement de rendre le réemploi compétitif.

²¹ Richard Gagnon, 2025, *Bulletin de veille scientifique, technique et stratégique – Le recyclage des matériaux de construction, en ligne*, <https://www.rba.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Publications/francais/Bulletin-veille-strategique-recyclage-materiaux.pdf>

- 
- L'entreprise Brique recyc à Montréal a développé une approche de reconditionnement des briques qui permettent de réemployer cette matière pour un prix en deçà de celui des matériaux neufs, une fois les frais fixes amortis (estimés à environ 10 000 pi² de superficie travaillée).
 - Un appel exploratoire avec Sébastien Beauregard de l'entreprise d'économie sociale Surcy spécialisée en réemploi des résidus CRD nous apprend que la comparaison des coûts entre le neuf et les matériaux réemployés dépendent en grande partie des besoins de reconditionnement et des types de matériaux réemployés. Les *a priori* du secteur sont que les coûts sont plus élevés, mais plusieurs cas ont démontré que, dans certaines conditions, le réemploi est aussi avantageux que l'utilisation de matériaux neufs.
 - **Déficit d'expertise** : Le développement de nouvelles pratiques professionnelles est nécessaire, notamment par la maîtrise des techniques de déconstruction et la formation d'acteurs spécialisés pour chaque filière.
 - **Manque de débouchés** : Les projets de construction doivent être conçus en intégrant dès le départ la possibilité d'utiliser des matériaux récupérés, ce qui est encore rarement prévu. Il existe également, pour plusieurs matériaux, un enjeu d'accès aux certifications de qualité qui amène des réserves de la part des professionnels (architectes et ingénieurs) qui sont responsables des performances du bâtiment. Notamment, les assurances professionnelles seraient réfractaires à cette pratique.
 - **Garanties et intégrité des matériaux** : L'utilisation de matériaux de réemploi soulève des enjeux de conformité, de responsabilité et d'assurance. Certains peuvent être contaminés (par exemple par l'amiante ou le plomb), limitant ainsi leur réutilisation.
 - **Contraintes d'échéancier** : La planification des chantiers, déjà complexe et mobilisant de nombreux intervenants, peut constituer un frein à l'intégration du réemploi. L'ajout de paramètres supplémentaires, même simples, est souvent perçu comme une contrainte additionnelle, voire un risque, par les gestionnaires de projet.

2.2 Analyse de cas

2.2.1 Écocentre de St-Jérôme

L'Écocentre de Saint-Jérôme, géré par Tricentris, la Coop, joue un rôle central dans la gestion des matières résiduelles de la MRC de la Rivière-du-Nord. Il repose sur trois missions principales : environnementale, sociale et économique.

Missions

- **Environnementale** : Réduction de l'enfouissement par le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières.
- **Sociale** : Redistribution de dons matériels aux organismes communautaires et soutien à l'insertion socioprofessionnelle.
- **Économique** : Génération d'emplois et collaborations avec des entreprises locales pour le recyclage.



Gouvernance

L'organisme est dirigé par un conseil d'administration majoritairement composé d'élus locaux et de représentants du milieu communautaire et d'affaires.

Implantations et Impacts

Le réseau d'écocentres (Saint-Jérôme, Prévost, Saint-Hippolyte, Sainte-Sophie) permet d'éviter l'enfouissement de 4 250 tonnes de déchets par an, générant des économies de 637 500 \$²². Le réemploi est encouragé via une boutique et des kiosques offrant divers articles à bas prix.

Chiffres Clés

- **2023** : 295 tonnes vendues, 225 000 articles, 650 000 \$ de revenus, 58 000 visiteurs (moyenne de vente de 11,21 \$ par visiteur).
- **2024** : 350 tonnes vendues (+18 %), 750 000 \$ de revenus (+15 %).
- **Dons et encans** : 50 % des profits redistribués aux organismes locaux, 120 dons remis (valeur de 17 000 \$).

Services et Projets Pilotes

- **Collecte des encombrants** (à Saint-Jérôme, sur inscription, frais applicable).
- **Sauvetage de mobilier scolaire** (écoles de la MRC, rénovation et redistribution).
- **Récupération de débris CRD** (à Sainte-Sophie, réemploi de matériaux).
- **Prêt de remorques** (à usage de transport d'objets destinés au réemploi ou aux dépôts CRD).

²² 4 250 \$ x ~150 \$/tonne pour l'enfouissement = 637 500 \$

- **Déchetage de documents** (service payant).
- **Récupération des appareils réfrigérants** (service gratuit en collaboration avec la Ville de Saint-Jérôme).

2.2.2 Ithaca Reuse Center

Ithaca ReUse est une organisation à but non lucratif située à Ithaca, New York, et soutenue par Finger Lakes ReUse. Elle exploite deux centres : **REUSE** (214 Elmira Road) et **REUSE MegaCenter** (2255 N Triphammer Road), offrant la collecte et la vente d'articles réutilisables.

Mission et Activités

Ithaca ReUse vise à réduire les déchets, à soulager la pauvreté et à offrir des opportunités d'emploi. Ses initiatives incluent :

- **Réemploi de matériaux** : collecte et revente de meubles, électronique, textiles, etc.
- **Programmes de formation** : le programme ReSET en informatique et service à la clientèle.
- **Aide communautaire** : ReMAP offre des crédits d'achat aux familles dans le besoin.
- **Collectif de réparations (Fixers Collective)** : favorise la réparation des objets usagés.



Contexte socio-économique

Ithaca (32 108 habitants) est marquée par un fort taux de pauvreté (24,4 %). La présence de l'Université Cornell et du Collège d'Ithaca contribue à une population jeune et éduquée. L'économie locale repose sur l'éducation, la santé et le commerce.

Impact et Financement

L'organisation finance ses activités par la vente, les frais de service, et des subventions. En 2023 :

- 772 105 articles et 1 285 tonnes de matériaux récupérés, soit 123 360 \$ d'économies en déchets.
- 1 652 appareils électroniques remis à neuf et redistribués.
- 832 ménages aidés via ReMAP (valeur de 200 000 \$).
- 188 529 visites en magasin (moyenne de 17,63 \$ par visite).
- 77 employés, 34 stagiaires et 408 bénévoles (7 500 heures de travail).

Bilan environnemental et communautaire

De 2018 à 2022 :

- 4 406 tonnes de déchets déviés de l'enfouissement.
- 74 575 kg de GES évités.
- 2,5 M\$ de revenus annuels et 34 emplois créés.

- En 2023, Finger Lakes ReUse a généré 3,23 M\$ de revenus pour 3,5 M\$ de dépenses. Son impact sur l'économie, l'environnement et la communauté réaffirme son rôle essentiel dans le développement durable régional.

2.2.3 Furniture Bank Toronto

Contexte et mission

Fondé en 1998 par la Sœur Anne Schenck, Furniture Bank est un organisme de bienfaisance et entreprise sociale basée à Toronto. Sa mission consiste à lutter contre la pauvreté en matière de mobilier en redistribuant des meubles usagés de qualité à des ménages vulnérables – réfugiés, personnes anciennement sans-abri, femmes victimes de violence, jeunes sortant de la DPJ ou familles à faible revenu. L'organisme a développé un modèle hybride combinant logistique, insertion professionnelle et financement mixte afin de soutenir une mission sociale et environnementale à grande échelle.

Caractérisation socio-économique de Etobicoke-York

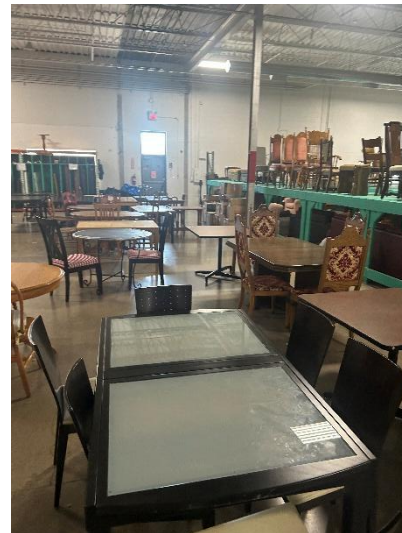
- Population : 599 110 habitants (2021), en augmentation de 2,7 %
- 48,2 % d'immigrants, 55,1 % appartenant à une minorité visible
- Revenu médian des ménages : 83 000 \$
- Taux de faible revenu : 12,2 %
- 36,7 % des locataires dépensent plus de 30 % de leur revenu en logement


Modèle opérationnel

Furniture Bank s'est positionné comme un acteur compétitif face aux services privés de débarras (par ex. 1-800-Got-Junk) en créant sa propre entreprise sociale de collecte et livraison de meubles. Ce service repose sur un système tarifaire clair : frais minimaux de 160 à 300 \$, facturation à la taille de la collecte et possibilité de louer un camion complet (jusqu'à 2 000 \$). En contrepartie, les donateurs reçoivent un reçu de charité équivalent à la valeur marchande de leurs meubles.

La chaîne de valeur inclut :

- Collecte : dons directs ou ramassages payants, organisés par 15 camions actifs (2025).
- Entreposage et tri : dans un entrepôt de 26 000 pi² et un showroom de 16 000 pi².
- Reconditionnement : grâce à des ateliers internes ("Workshop") permettant réparation, peinture et remise en état.
- Redistribution : via un réseau de plus de 160 organismes partenaires qui aiguillent leurs clientèles (bénéficiaires n'ayant aucune transaction directe avec Furniture Bank), tandis





qu'un réseau de grandes entreprises (IKEA, banques, fondations) apporte dons, soutien logistique et crédibilité.

Un volet majeur est **l'insertion socioprofessionnelle**, notamment par le programme "Leg Up", qui forme et emploie des personnes éloignées du marché du travail dans les opérations de transport, de tri et d'administration.

Résultats financiers et d'impact

L'organisme a réussi à bâtir une structure financière mixte :

- 50 % des revenus proviennent des frais de collecte auprès des donateurs.
- 30 % d'ententes de service avec des partenaires publics et privés (Ville de Toronto, IKEA, entreprise de liquidation, bailleurs).
- 20 % de dons philanthropiques et subventions de fondations.

Ainsi, près de 80 % des coûts de fonctionnement sont couverts par l'activité sociale propre, ce qui confère une autonomie rare dans le secteur. Les revenus sont complétés par des dons majeurs d'entreprises (IKEA, RBC, Home Depot, TELUS, etc.), permettant d'investir dans la croissance et la flotte.

Les résultats sont notables:

- 93 000 articles récupérés en 2024, dont 68 000 redistribués directement à des ménages.
- 5 500 personnes aidées annuellement, représentant plus de 2 500 familles.
- 121 000 individus accompagnés depuis 1998, soit l'équivalent d'une petite ville.
- 919 tonnes de meubles détournés de l'enfouissement en 2023, soit plus de 2 200 tonnes de CO₂ évitées.
- Ratio d'impact social de 5,76 \$ de valeur créée pour chaque dollar investi.

La réussite du modèle dépend de la capacité de Furniture Bank à dimensionner les flux d'entrées de meubles en fonction du flux de sortie, ce qui assure une gestion optimale des stocks et évite les encombrements de plancher. Ainsi, ce modèle démontre la capacité d'un organisme à conjuguer viabilité financière, efficacité logistique et mission sociale.

2.3 Gisement

Dans le cadre du suivi de son plan GMR, la Communauté Métropolitaine de Montréal compile les quantités récupérées et éliminées de CRD et d'encombrants par le secteur municipal.

En 2023, la MRC Thérèse-de-Blainville et la MRC de Deux-Montagnes ont récupéré, ensemble, 2 807 tonnes d'encombrant et 6 841 tonnes de CRD.

Elles ont éliminé la même année 2 275 tonnes d'encombrants et 2 421 tonnes de CRD.

Tableau 1. Quantité récupérée de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) et encombrants (tonnes)

	MRC de Thérèse-de-Blainville		MRC de Deux-Montagnes	
	Encombrants	CRD	Encombrants	CRD
2018		9539		3 416
2019		7604		2 907
2020	2 752	7 747	1 541	2 796
2021	1 931	5 691	1 146	2 525
2022	2 788	5 621	454	1 970
2023	2 261	4 673	546	2 168

Tableau 2. Quantité éliminée de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) et encombrants (tonnes)

	MRC de Thérèse-de-Blainville		MRC de Deux-Montagnes	
	Encombrants	CRD	Encombrants	CRD
2018		2191		1 953
2019	2094			2 193
2020	529	-	1 159	1 804
2021	1492	-	1 132	2 069
2022	468	-	1 727	2 933
2023	652	-	1 623	2 421

Pour la Ville de Mirabel, nous avons comme information que jusqu'au 1^{er} mai 2025, les encombrants étaient recueillis dans la collecte hebdomadaire et mélangée aux résidus ménagers pour l'enfouissement. Depuis le 1^{er} mai 2025, une collecte spécifique pour les encombrants sur le territoire a été mise en place, mais ceux-ci continuent leur route vers l'enfouissement. Les meubles ne sont pas acceptés dans tous les écocentres.

Pour les matériaux de construction, les écocentres de Mirabel ont un conteneur de matériaux mélangés qui sont envoyés à l'entreprise Recyclage Sterling qui revalorise certaines matières comme le bois et le gypse et élimine le reste. Les données sur l'élimination et le recyclage de ce qui est envoyé chez Recyclage Sterling ne sont pas disponibles.²³ Malheureusement, il n'était pas possible d'obtenir les volumes reçus aux écocentres de Mirabel en termes d'encombrants.

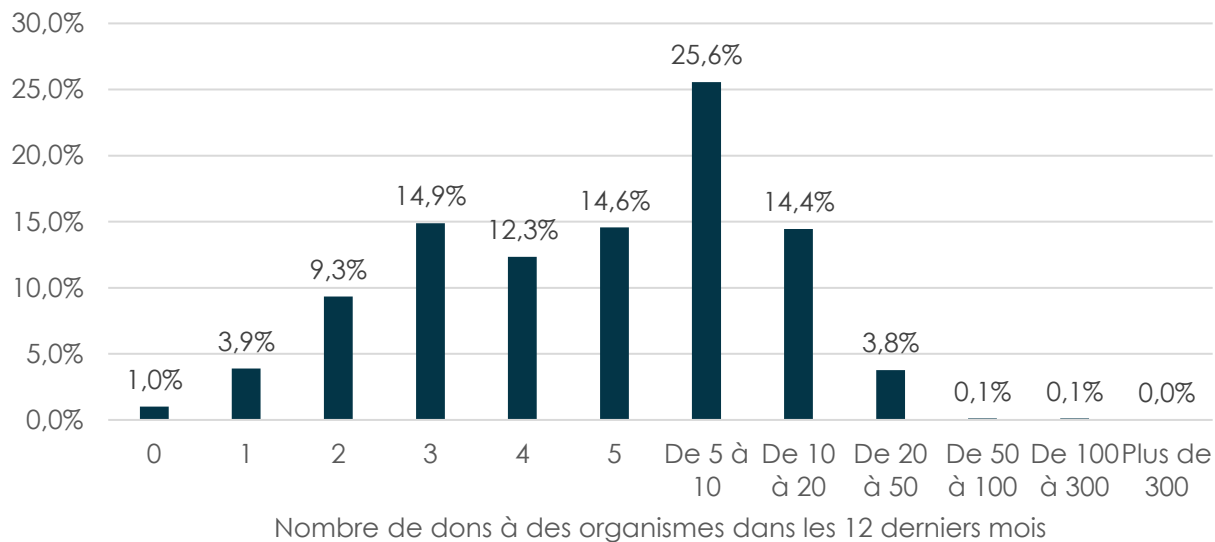
Ainsi, nous évaluons que les écocentres de Deux-Montagnes et Thérèse-de-Blainville pourraient, collectivement, détourner jusqu'à 254 tonnes de mobilier et 463 tonnes de matériaux de construction.

Dans le cadre d'un sondage aux citoyens, nous remarquons que 50 % des répondants indiquent faire des dons entre 2 et 5 fois par année, alors que 25 % des répondants le font de 5 à 10 fois par

²³ Informations obtenues lors d'un appel téléphonique avec Mme Évelyne Laprairie, du service de l'Environnement de Mirabel.

année. Les dons les plus fréquents sont des vêtements (91 %), des livres (66,7 %) et des articles de décoration (64,7%).

Figure 2. Fréquence de dons d'objets à des organismes dans les 12 derniers mois



Source : Sondage aux citoyens, 2025

La compilation des données issues du sondage aux ressourceries des Laurentides montre, parmi celles qui ont répondu, que plus de 6,5 millions d'objets sont triés par année, majoritairement des vêtements et des articles divers. Au total, on compte environ 7 000 meubles et 1 000 articles de construction, alors que c'est surtout les vêtements et articles divers qui sont reçus.

Tableau 3. Compilation des données et estimation de traitement de 11 ressourceries visées, en tonne

Type de don	Moyenne	Médiane	Somme
Vêtements	79	75	870
Mobilier (meubles)	29	110	321
Objets divers	54	94	597
Somme	162		1 787

Selon les entrevues réalisées, au moins une ressourcerie envoie une grande partie de ses dons chez un recycleur par manque d'espace. Par ailleurs, d'autres ressourceries indiquent envoyer des volumes en surplus à des partenaires pour le recyclage ou l'exportation. Ainsi, en plus des ventes en magasin de ces ressourceries, nous identifions un surplus de 718 tonnes d'objets réemployables supplémentaires, dont environ 220 tonnes de vêtements et 220 tonnes de meubles.

Au total, nous établissons le gisement de dons reçus et potentiellement réemployables des ressourceries du territoire visé à 2 760 tonnes par année, dont 1 091 tonnes de vêtements, 795 tonnes de meubles et 874 tonnes d'articles divers. Ces données excluent les grandes bannières comme Renaissance ou le Village des Valeurs, ainsi que les ventes de particulier à particulier.

Tableau 4. Estimation du gisement annuel de dons matériels des ressourceries du territoire visé, en tonnes²⁴

	Vendus en magasin	Surplus envoyés à des tiers	Écocentres	Total
Vêtements	870	221		1 091
Meubles	321	220	254	795
Autres articles	597	277		874
Total	1 787	718	254	2 759

Ces estimations représentent le **gisement potentiel**, soit la capacité d'approvisionnement totale réaliste. Par ailleurs, ces sommes n'impliquent pas que la demande existe pour acquérir tous ces objets s'ils sont remis sur le marché.

²⁴ Basé sur une compilation des informations fournies par les ressourceries des MRC visées par voie de sondage, d'entrevue ou par estimation à partir de données publiques.

2.4 Portrait de la demande

2.4.1 Clientèle-cible

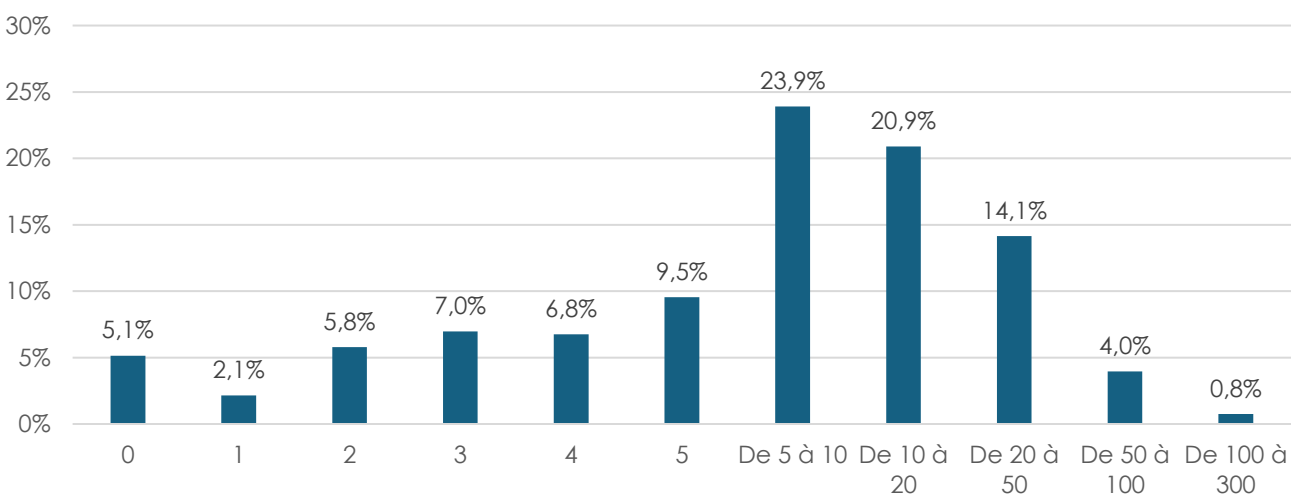
Demande globale pour les objets de seconde main

Les répondants au sondage sont en grande partie de grands acheteurs d'objets de seconde main²⁵. Pour plus de 60% de ceux-ci, la fréquence d'achat d'objet de seconde main dépasse 5 fois dans les 12 derniers mois.

Ainsi, 95 % des répondants indiquent avoir acquis un objet de seconde main à au moins une occasion dans la dernière année.

Cette statistique diffère de l'étude Kijiji Home Sweet Home²⁶ qui présente que 45 % des Québécois ont fait l'acquisition d'un objet sur le marché secondaire en 2023.

Figure 3. À combien d'occasions estimez-vous avoir fait des achats d'objets de seconde main dans la dernière année? (n = 933)



Parmi les répondants au sondage, le budget moyen d'achats de seconde main est de **l'ordre de 482,30 \$ dans la dernière année**.

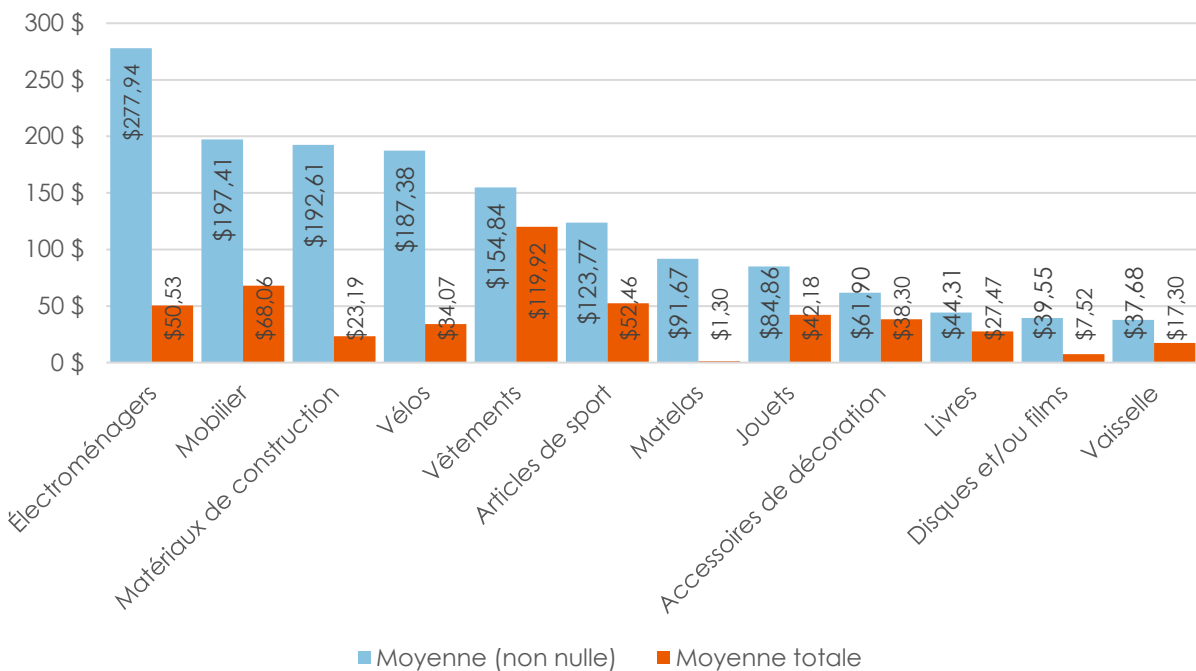
Les **vêtements (119,92 \$)** sont le poste de dépense le plus important, suivi des **meubles (68,06 \$)**, des **articles de sport (52,46 \$)** et des **électroménagers (50,53 \$)**.

Toutefois, lorsque l'on calcule la moyenne uniquement parmi les acheteurs de chacune des catégories, les **Électroménagers (277,94 \$)**, les **meubles (197,41 \$)** et les **Matériaux de construction (192,61 \$)** sont les catégories d'objet pour lesquels les répondants dépensent le plus. Les consommateurs de ces objets sont toutefois moins nombreux.

²⁵ Il y a peut-être un biais au sondage sur l'intérêt pour les objets de seconde main, les non intéressés n'ayant pas répondu au sondage

²⁶ Kijiji, 2023, *The Kijiji Home Sweet Home report: 2023 Edition*, 9 pages.

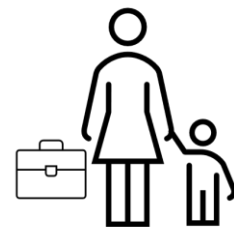
Figure 4. Pour chacune des catégories d'objets, à combien estimez-vous le montant de vos achats d'objets de seconde main dans la dernière année? (n = 847)



Filière vêtement

Le marché des vêtements de seconde main se caractérise par une forte vitalité. Selon le sondage réalisé auprès des citoyens, 95 % des répondants ont acquis au moins un objet de seconde main au cours des douze derniers mois, et les vêtements arrivent en tête des catégories les plus achetées, avec une dépense moyenne annuelle de près de 120 \$ par consommateur. Dans la seule zone des MRC étudiées, la demande totale est estimée entre 1,59 et 1,79 M\$, dont environ 1,19 M\$ sont déjà couverts par l'offre existante du réemploi solidaire (nous excluons Renaissance, le Village des Valeurs et les marchés entre particuliers). Il subsiste donc un potentiel excédentaire **de 400 000 \$ à 600 000 \$, soit une médiane de près de 500 000 \$** de revenus supplémentaires potentiellement captable par une nouvelle offre à l'heure actuelle²⁷.

Cette demande s'appuie sur des profils de consommateurs bien définis. Les acheteuses de vêtements d'occasion sont majoritairement des femmes, plus jeunes que la moyenne régionale (48 ans en moyenne), vivant dans des ménages plus nombreux et plus souvent en emploi à temps plein. Ce segment représente près de la moitié du marché local du vêtement usagé. Leurs motivations combinent la recherche d'économies, le souci environnemental et un attrait croissant pour l'unicité des pièces offertes en ressourcerie ou sur les plateformes numériques.

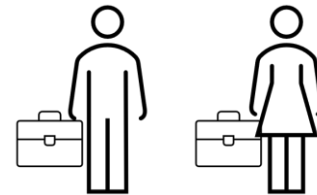


²⁷ Cette estimation est valide pour les MRC Thérèse-de-Blainville et Deux-Montagnes.

Filière meubles

Du côté de la demande, le marché des meubles de seconde main est évalué entre 803 510 \$ et 892 789 \$ annuellement, dont environ 670 000 \$ est déjà couvert par les acteurs existants. Le solde excédentaire captable est donc évalué entre **134 000 \$ et 223 000 \$, avec une médiane de 178 500 \$**. Ce potentiel est concentré davantage dans la MRC de Thérèse-de-Blainville, où les ménages disposent de revenus plus élevés et sont plus enclins à rechercher des solutions économiques et écologiques pour meubler leur domicile.

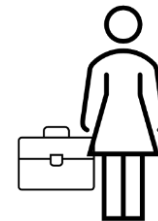
Les acheteurs de meubles d'occasion se caractérisent par un profil distinct de celui des consommateurs de vêtements. Ils sont plus souvent en emploi à temps plein, moins susceptibles d'être aux études ou en emploi précaire, et représentent environ 15 % des consommateurs locaux. Ce persona concentre à lui seul plus de 90 % du marché du mobilier de seconde main. Il s'agit donc d'une clientèle plus restreinte, mais également plus solvable et susceptible de s'engager dans des achats à valeur plus élevée par transaction.



Filière objets divers

Sur les deux MRC, la demande annuelle pour les articles divers de seconde vie est estimée entre 2,18 M\$ et 3,26 M\$. L'offre existante (réemploi solidaire local) couvre environ 1,93 M\$, laissant un excédent captable compris entre **244 000 \$ et 1,33 M\$; la médiane de 788 262 \$** décrit un scénario prudent, mais significatif.

Du point de vue des profils, les acheteurs d'articles divers sont davantage des femmes, moins souvent aux études et davantage en emploi à temps plein. La persona associée à cette catégorie regroupe environ 30 % des consommateurs, et concentre 60 % du marché de ces produits, traduisant une base d'acheteurs réguliers, sensibles au prix, à la praticité et à la découverte en magasin.



Demande de services de mutualisation entre ressourceries


Nous comptons 11 ressourceries présentes sur le territoire visé qui pourraient profiter de services de mutualisation qui occupent les territoires des MRC Deux-Montagnes, Argenteuil, Mirabel ou Thérèse-de-Blainville qui vendent des vêtements, de petits articles ménagers et/ou des meubles. Nous ajoutons également un petit organisme de la MRC Pays-d'en-haut qui a démontré un intérêt pour des services mutualisés.

Ensemble, ces 10 ressourceries du territoire (+1 hors territoire) occupent 66 460 pi² d'espace de plancher, dont un total estimé à 23 403 pi² d'espace de vente (38,7 %). Ensemble, ils reçoivent environ 1 866 tonnes de dons, dont 889 tonnes de vêtements, 348 tonnes de meubles et 628 tonnes de petits articles ménagers. Sous l'hypothèse qu'un centre logistique mutualisé puisse remplacer les espaces de tri et 2/3 des espaces d'entreposage, nous évaluons qu'un total de 22 441 pi² supplémentaires d'espace de vente pourraient théoriquement être libérés, soit un chiffre d'affaires supplémentaire estimé à environ 3,1 M\$ pour l'ensemble des 11 organismes. Cependant, la reconnaissance des bénéfices de libérer ces superficies pour chacune des ressourceries varie selon le modèle d'affaires.

Tableau 5. Superficie de plancher des ressourceries visées par le projet de mutualisation

Organisme du réemploi	MRC	Superficie totale de plancher dédiée au réemploi (pi ²)
Recyc-dons	Thérèse-de-Blainville	13 452
Grenier Populaire Basses-Laurentides	Deux-Montagnes	15 300
Centre Rémi-Boulet	Mirabel	15 000
Dépanne-Tout ²⁸	Thérèse-de-Blainville	10 500
Recypro	Argenteuil	6 500
La Traverse	Deux-Montagnes	3 000
Friperie Rosemère	Thérèse-de-Blainville	1 780
Le Relais	Thérèse-de-Blainville	900
Comptoir alimentaire Sainte-Marthe	Deux-Montagnes	10
Carrefour Péri-Naissance	Deux-Montagnes	10
Rencontres de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	Les Pays-d'en-haut	8
Total		66 460

²⁸ Dépanne-tout a l'intention d'ouvrir un deuxième point de vente dès que les conditions seront réunies se qui fera augmenter significativement le total des superficies de plancher présentées ici.



Rappelons qu'un sondage auprès de ressourceries des Laurentides²⁹ nous a permis d'évaluer le niveau de mobilisation autour du projet de mutualisation³⁰ :

- Trois organismes démontrent un intérêt confirmé pour le projet.
- Quatre organismes démontrent une curiosité, sans être prêts à s'impliquer concrètement
- Deux organismes ne souhaitent pas s'impliquer dans le projet
- Le statut d'intérêt pour deux autres organismes est incertain.

Des organismes bénéficiant de plateaux de travail subventionnés ou l'accès à un travail bénévole pour le tri et la manutention ont généralement des réserves quant au projet. Aussi, quelques répondants souhaitent garder le contrôle au niveau local des dons qu'ils reçoivent. À cet égard, ils craignent qu'une mise en commun des gisements entre les MRC diminue la qualité de leur approvisionnement, puisqu'il y a une inquiétude que la qualité des dons puisse être inégale. Enfin, les pratiques de réemploi peuvent varier d'une ressourcerie à l'autre, en termes de provenance des biens remis en circulation.

Des ateliers de travail nous apprennent que certains services mutualisés à petite échelle pourraient intéresser particulièrement certains organismes afin de répondre à des besoins :

- Service d'échange d'inventaires au travers d'une plateforme numérique,
- Programme de fidélisation territorial pour mieux comprendre le comportement de la clientèle
- Des expériences à petite échelle de partage de locaux

Les ressourceries les plus engagées dans le projet proposent aussi la mise en place d'un espace de vente pour du mobilier qui serait dévié des écocentres.

Considérant le positionnement variable des ressourceries dans l'empressement de mutualiser des ressources et des services, nous privilégions un déploiement par phase où l'engagement et la collaboration entre organismes se renforceront autour de petits succès, un facteur déterminant dans la consolidation d'un projet de mutualisation de grande envergure.

2.5 Stratégies de mise en marché

La réussite du déploiement d'un centre logistique mutualisé repose non seulement sur des choix opérationnels et financiers structurants, mais également sur une communication stratégique, claire et mobilisatrice. Dans un contexte de transformation collaborative impliquant une pluralité d'acteurs – organismes partenaires, instances municipales, clientèle citoyenne – il importe de concevoir une approche de communication adaptée à chaque phase du projet en ciblant chacun des groupes d'acteurs concernés par la démarche (ressourceries partenaires, acteurs municipaux et grand public consommateur). La présente stratégie vise à accompagner, soutenir et amplifier l'adhésion des parties prenantes, depuis les premières expérimentations jusqu'à la mise en service complète du centre logistique régional.

²⁹ Cet échantillon n'est toutefois pas conforme aux ressourceries du territoire visé, certaines n'ayant pas voulu donner leur opinion. Nous avons toutefois pu obtenir le positionnement d'autres ressourceries des Laurentides qui auraient pu être intéressés à s'adjoindre, mais issus d'autres MRC.

³⁰ Pour les fins de notre étude de faisabilité, la forme de services et d'infrastructures présentées ici s'apparentent aux dispositions de la phase 3 du plan opérationnel

Phase 1 — Projet-pilote (2025–2026)

Dans cette phase initiale, l'objectif central est de bâtir un climat de confiance et de collaboration entre les partenaires engagés, tout en amorçant les premiers gestes de mutualisation à petite échelle.

1. **Communication entre les ressourceries partenaires** : Il est impératif d'instaurer un espace de dialogue fluide et d'apprentissage collectif. À cet effet, un suivi mensuel ou trimestriel, diffusé en interne, permettra de partager les avancements du projet pilote, les constats issus des expérimentations (notamment en matière de tri partagé ou de fidélisation), ainsi que les bons coups observés sur le terrain. Une plateforme collaborative numérique (type Teams ou Slack) favorisera une communication transversale continue, tandis que des rencontres mensuelles viendront ponctuer le processus. Nous pourrions penser à mettre en place un événement de lancement pour rassembler les partenaires du projet et créer un momentum.
2. **Communication auprès des acteurs municipaux** : Le projet sera présenté comme une réponse pragmatique aux défis posés par la réduction à la source dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR). Des documents de présentation mettront en valeur la cohérence entre le projet et les orientations territoriales, en débutant avec les MRC plus prompts à adhérer au projet, tel que Thérèse-de-Blainville. Des rencontres individuelles avec les directions municipales concernées pourraient permettre de positionner le projet comme catalyseur de solutions locales et durables. Une fiche-projet visuellement structurée pourra également être partagée avec les élus pour une compréhension rapide.
3. **Communication auprès du grand public et des consommateurs** : La communication externe concernera d'abord surtout le programme de fidélisation mis en commun. Cette diffusion pourra prendre la forme d'une série de publications numériques relayées par les réseaux sociaux des partenaires. Une signalétique simple en magasin expliquera les nouveaux outils testés et invitera à s'impliquer dans cette démarche collective.

Phase 2 — Expansion (2026–2029)

Cette phase vise à élargir le champ des expérimentations, à consolider les outils testés et à structurer le réseau de manière plus intégrée.

1. **Communication entre les ressourceries partenaires** : La stratégie misera sur le renforcement des pratiques collaboratives. Un tableau de bord partagé permettra de suivre les indicateurs clés (volumes traités, échanges réalisés, performance des transports), et de stimuler la prise de décision basée sur les données. Des ateliers régionaux de transfert de pratiques pourraient être organisés, favorisant la circulation des savoir-faire entre binômes. Un guide des pratiques collectives sera progressivement élaboré, offrant un cadre harmonisé pour les outils mutualisés.
2. **Communication auprès des acteurs municipaux** : Un rapport d'impact intermédiaire viendra démontrer la pertinence du projet à l'échelle territoriale, en chiffrant les gains environnementaux, économiques et sociaux. Ce document servira d'outil de plaidoyer pour solliciter un appui plus structurant, tant en termes de financement que de reconnaissance. Les élus seront invités à visiter les installations existantes, et à constater les retombées du modèle en matière de réemploi et de réduction de l'enfouissement.

3. **Communication auprès du grand public et des consommateurs** : Le déploiement du magasin de meubles nécessitera une offensive de communication plus ambitieuse. Une campagne de visibilité régionale pourrait être développée et visera, à la fois, le détournement des matières des écocentres et le changement des pratiques d'achat des consommateurs. Cette stratégie visera à repositionner l'image des biens usagés, en insistant sur leur valeur, leur accessibilité et leur contribution au bien commun.

Phase 3 — Déploiement du centre logistique régional (à partir de 2029–2030)


À cette étape, le centre atteint une forme organisationnelle et opérationnelle stable, appelée à rayonner sur l'ensemble du territoire.

1. **Communication entre les ressourceries partenaires** : Le centre deviendra un nœud logistique et décisionnel. La communication interne se professionnaliserait, avec la mise en place d'outils de planification avancée (ex. : gestion d'inventaire partagée, horaires de rotation, carnet de route). Une gouvernance concertée, dotée de canaux de rétroaction formalisés, assurera la cohérence stratégique du projet et l'adhésion continue des partenaires.
2. **Communication auprès des acteurs municipaux** : L'objectif consistera à faire reconnaître le centre comme une infrastructure d'intérêt collectif, au croisement des politiques environnementales, sociales et économiques. Une stratégie de communication institutionnelle pourra inclure des présentations lors d'événements majeurs (ex. : congrès municipaux, forums de l'économie circulaire), de même que la publication d'articles ou de dossiers dans les réseaux municipaux et gouvernementaux.
3. **Communication auprès du grand public et des consommateurs** : Le centre ne vendra pas directement aux personnes, mais pourrait directement accueillir les dons du public. Une communication positive sur la valeur d'amener les dons directement au centre logistique mutualisé pour qu'ils soient redistribués sur le territoire pourrait être réfléchi. On pourrait aussi viser les surplus et invendus commerciaux qui pourront être plus facilement traités et redistribués au centre logistique mutualisé que directement auprès de ressourceries.

2.6 Analyse de la concurrence

Plateformes mutualisées

À l'heure actuelle, les ressourceries ont recours à de tiers partis pour se départir de surplus de vêtements. Parmi celles-ci, nous comptons Renaissance qui dispose d'une imposante capacité logistique et de la Fondation la Collecte et de l'Entraide Diabétique du Québec qui fournissent notamment le Village des Valeurs une entreprise privée américaine. Il existe également la Fondation Le Support qui offre des services logistiques pour le traitement des dons non traités ou invendus. Ces organismes offrent des montants très faibles pour recueillir ces dons, dont la majorité est délocalisée pour servir les grands centres avec un niveau de demande élevée. Certaines ressourceries vendent leurs excédents de dons à des grossistes privés, tels que Ekotex ou Philtex qui destinent ces dons à l'exportation. Une ressourcerie du territoire nous apprend que l'entente avec Philtex représente des revenus de l'ordre de 12 000 \$ par année avec un approvisionnement de 30 à 450 lbs par semaine (ou 13 à 205 kg).



De son côté, le Conseil Québécois du commerce de détail a lancé en octobre 2024 la plateforme *Rebond* pour les commerçants qui souhaitent privilégier le réemploi dans la gestion des surplus d'inventaire³¹. L'abonnement et l'affichage sur cette plateforme sont gratuits, mais des frais de 4 % de la valeur de la transaction sont collectés du côté vendeur seulement. Il existe actuellement peu d'affichages sur cette plateforme, mais l'organisme de réemploi « Le Support » l'utilise pour afficher des lots de vêtements.

Espaces logistiques

Les services logistiques des ressourceries <des Laurentides sont décentralisés, c'est-à-dire que chacune des ressourceries a son propre service de tri et d'entreposage interne. Les dons reçus qui ne peuvent être triés ou vendus à même les ressourceries sont expédiés chez des organismes comme Fondation La Collecte, Renaissance ou Entraide Diabétique qui possède des installations de plus grande envergure pour traiter la matière et l'expédier hors du Québec au besoin. Seuls les dons de vêtement et, parfois, d'articles divers sont acceptés par ces tierces parties.

Une ressourcerie des Laurentides indique que c'est plutôt vers la récupération que les invendus sont orientés, en les envoyant le à un centre de tri de matériaux secs sans frais, ces derniers étant assumés par la municipalité.

Autrement, plusieurs projets de centre mutualisé sont en idéation à quelques endroits au Québec. Dans les Laurentides, Tricentris, la Coop a affiché son intention, en mai 2025, de développer un espace de vente de grande surface, et éventuellement un espace logistique mutualisé, dédié aux commerces de seconde main sur une superficie de 80 000 pi² correspondant environ au tiers de la superficie totale du projet. Toutefois, cet espace n'est pas encore acquis et le projet reste en idéation. À Laval, le projet 9^e vie a une visée similaire et est en idéation depuis plusieurs années et un projet est également en idéation pour le réemploi des matériaux de construction sur la Rive-Sud de Montréal. Ces projets sont davantage tournés vers le commerce de détail que les capacités logistiques.

Commerce de détail

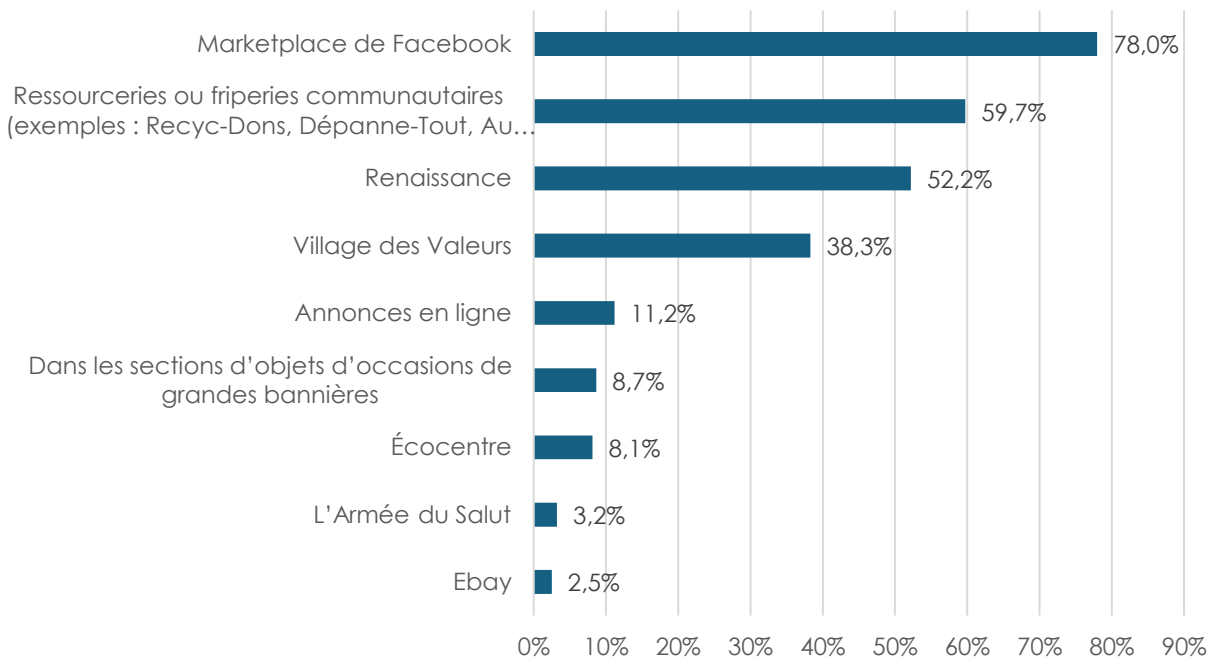
La concurrence peut être directe ou indirecte. Ainsi, les ressourceries et autres commerces du réemploi peuvent se faire concurrence sur un même territoire, il s'agit de concurrence directe. Par ailleurs, des formats de consommation différents, tels que les achats en ligne, peuvent constituer une forme de concurrence indirecte. Dans le cadre de cette étude, la concurrence sur le commerce de détail concerne les services mutualisés d'un point de vente pour les meubles dans la MRC de Thérèse-de-Blainville.

Les plateformes en lignes occupent une place importante parmi les espaces d'achat d'objets de seconde main avec Marketplace (78 %), les annonces en ligne (11,2 %) et Ebay (2,5 %).

Les ressourceries (58,2 %) et Renaissance (52,2 %) sont les endroits physiques où le plus de consommateurs se procurent des articles de seconde main.

³¹ Conseil québécois du commerce de détail, 30 octobre 2024, <https://www.cacd.org/blogue/hop-2024-un-tremplin-pour-le-lancement-de-la-plateforme-rebond/>

Figure 5. Plateformes ou types de commerces auprès desquels les consommateurs se procurent des objets de seconde main (n = 958)



2.7 Estimation de revenus potentiels

2.7.1 Phase 1 – Projet pilote

La phase de projet-pilote, prévue sur une période d'environ 12 mois, comprend la mise en place d'un programme de fidélisation, la mise en place et l'animation d'une plateforme de partage et d'échange d'inventaires entre ressourceries, l'étude de cas d'un cas de mutualisation dans le cadre du tri de dons et la formation d'agents d'écocentres en prévision d'un détournement de certains meubles vers une voie de réemploi.

Le projet-pilote ne compte pas générer de revenus commerciaux directs.

Une contribution sera demandée pour les ressourceries participantes et sera incluse dans le montage financier (voir section 5.1.1).

Par ailleurs, des cibles sont souhaitées en termes de résultats des différents volets :

- Génération d'au moins une occasion d'échanges mensuels entre les ressourceries et les acteurs municipaux participants sur la plateforme de partage et d'échange
- Augmentation du montant moyen de transaction après l'implantation du programme de fidélité d'au moins 5 %.
- Formation d'agents d'au moins 3 écocentres sur le territoire visé par l'étude

2.7.2 Phase 2 – Phase d'expansion

La phase d'expansion prévoit d'étendre la plateforme de partage et d'échange en y intégrant une monnaie d'échange entre ressourceries participantes, l'ouverture d'un magasin du réemploi



de meuble et l'ajoute de nouveaux binômes dans la mutualisation des infrastructures de tri des dons.

La monnaie d'échange

Dans sa phase d'implantation, la monnaie d'échange ne générera pas de revenus autonomes. Par ailleurs, des frais d'abonnement ou de transaction pourraient être implantés si ceux-ci sont nécessaires au maintien du service.

Le magasin du réemploi du meuble

À partir de différentes sources d'informations privées et publiques, nous évaluons que l'on peut s'attendre à des ventes de l'ordre de 140 \$/pi²/année pour un magasin³² de meubles de seconde main en milieu urbain ou périurbain au Québec si l'approvisionnement en meubles de seconde main de qualité est au rendez-vous.

Sur un espace prévu de 4 600 pi² pour le magasin, si 2 700 pi² sert à l'espace de vente, nous estimons à 378 000 \$/année les revenus potentiels du magasin.

Nous estimons aussi que le camion de livraison pourra être utilisé pour avoir certaines ententes de services afin de vider des espaces où des meubles doivent être sortis (résidences pour personnes âgées, déménagements, commercial). Ces services pourront être tarifés. Des organismes comparables peuvent générer autour de 20 000 \$ à 25 000 \$ par année sur la base de ces services.

Au total, nous estimons que, sous ces conditions, le magasin pourrait générer des revenus autonomes de l'ordre de 398 000 \$ à 423 000 \$ par année à partir de la première année pour supporter ses opérations.³³

³² Résultat par espace de vente, excluant les espaces de tri et d'entreposage.

³³ Notons que nos informations sur la demande excédentaire disponible **n'est pas suffisante** pour couvrir ce chiffre d'affaires. Nous évaluons que des efforts de promotions et de publicité sont nécessaire pour atteindre cette cible.

2.7.3 Phase 3 – Centre logistique mutualisé

Afin d'estimer les revenus potentiels du centre logistique mutualisé, nous devons nous reposer sur l'hypothèse d'un engagement d'un nombre suffisant de ressourceries pour générer le volume nécessaire pour couvrir les frais.

Le tableau suivant présente les volumes traités par des projets logistiques comparables (actuels et passés).

Tableau 6. Volume traité par des infrastructures comparables


Projet logistique	Volume traité annuellement	Revenus
Certex Longueuil (spécialisé en textile – Fusion avec Groupe AFFI en 2019 en raison de difficultés financières)	6 000 tonnes	2 M\$ en revenu d'export 1,5 M\$ en vente en magasin 2 M\$ en subventions (employabilité)
Emmaüs Vêtement Insertion Rhône-Alpes (spécialisé en textile – Lyon)	2 500 tonnes	0,6 M€ en vente en magasin REP Textile 0,25 M\$€ Exportation et subvention en emploi pour 0,35 M€

Ainsi, nous évaluons que le modèle d'affaires de la Phase 3 du projet de mutualisation devra :

1. **Assurer un volume de traitement minimal** permettant d'atteindre le seuil de rentabilité. Celui-ci est estimé à 2 500 tonnes de textile par an, mais pourrait être revu à la hausse selon l'ampleur des partenariats municipaux et du soutien public obtenu. Ce volume peut être atteint par la collecte auprès des ménages, mais également par l'intégration de **gisements textiles issus du secteur privé**, tels que :
 - o Les **déchets textiles post-industriels** (chutes de production, invendus, surplus de stock).
 - o Les **textiles usagés d'entreprises, commerces ou institutions** (uniformes, linges, équipements).
 - o Les **retours ou rebuts logistiques** provenant de plateformes de vente ou de distribution.

Cette diversification des sources permet de stabiliser les flux, d'optimiser les infrastructures de tri et de renforcer les partenariats avec le tissu économique local.

2. **Obtenir un apport financier structurant**, couvrant idéalement entre 40 % et 50 % des coûts d'exploitation. Ce soutien peut prendre différentes formes, notamment :
 - o Des **ententes de service avec les municipalités**, incluant la gestion ou la collecte des textiles, la mise en place de points de dépôt ou la prise en charge de volumes issus des écocentres.
 - o Des **subventions salariales** ou programmes d'insertion socioprofessionnelle, permettant de soutenir l'emploi local tout en renforçant la mission sociale des ressourceries.
 - o Des **redevances municipales liées à la performance environnementale**, versées en fonction des tonnes détournées de l'enfouissement ou des émissions de GES



évitées. Ce type de mécanisme permet de reconnaître la contribution des ressourceries aux objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

- Des **partenariats avec des MRC ou régies intermunicipales**, incluant des contrats de valorisation, le partage d'infrastructures ou des ententes logistiques.

Ces leviers financiers sont essentiels pour consolider le modèle d'affaires, favoriser l'ancrage territorial et maximiser les retombées environnementales et sociales du secteur du réemploi textile.

Nous avons effectué des sondages et des entrevues auprès des 11 ressourceries du territoire visé afin d'obtenir des informations et des données. En compilant les résultats obtenus, nous évaluons que celles-ci reçoivent annuellement en don :

- 889 tonnes de vêtements.
- 348 tonnes de meubles
- 628 tonnes d'articles divers
- Pour un total estimé à environ 1 866 tonnes métriques de dons reçus

Parmi ces 11 ressourceries, plusieurs font effectuer leur tri par des bénévoles ou des employés dont le salaire est subventionné. Par ailleurs, une évaluation de la configuration de leurs espaces disponibles permet d'estimer **que l'externalisation du tri et du 2/3 de l'espace d'entreposage permettrait de libérer jusqu'à 22 449 pi² qui pourraient être convertis en espace de vente. Cette nouvelle superficie de vente correspondrait à un nouveau potentiel commercial collectif de l'ordre de 2,7 M\$ à 3,4 M\$, soit une moyenne de 245 000 \$ à 336 000 \$ par ressourcerie.**³⁴

En fonction des prix pratiqués sur la marchandise de seconde main triée, nous croyons que le centre de logistique mutualisé pourrait capter 600 000 \$ par année en revente de produits triés en les revendant auprès des ressourceries du territoire sous l'hypothèse d'un taux de rejet à 30 %. Ainsi, c'est entre 2,1 M\$ et 2,8 M\$ de potentiel d'affaires net que le centre logistique mutualisé pourrait générer pour les 11 ressourceries évaluées.

³⁴ Notons que nos informations sur la demande excédentaire pour le vêtement et les articles divers **n'est pas suffisante** pour couvrir ce chiffre d'affaires. Nous évaluons que des efforts de promotions et de publicité sont nécessaires pour atteindre ces cibles.

3 Retombées économiques, environnementales et collectives

Retombées collectives aux ressourceries

1. Renforcement de la coopération entre les acteurs du réemploi

La mutualisation encourage une culture de collaboration entre organismes souvent autonomes, favorisant le partage de pratiques, la coordination des efforts et une vision territoriale commune. Cela peut consolider un véritable écosystème régional du réemploi.

2. Accroissement de la capacité d'action et de résilience des organisations

La mise en commun de ressources (logistique, équipements, locaux, données, communication) permet une meilleure efficacité opérationnelle, réduisant les coûts fixes et libérant des ressources pour augmenter les activités liées à la mission sociale, la bonification des services à la clientèle ou la bonification des conditions de travail.

3. Développement de compétences collectives et autonomisation

Les projets de mutualisation sont aussi des lieux d'apprentissage organisationnel et personnel. Ils stimulent le développement de compétences en gestion de projet, économie circulaire et numérique au sein des équipes. La mutualisation de solutions technologiques amène aussi l'opportunité d'intégrer des outils de gestion plus efficaces à certaines ressourceries.

Retombées environnementales

1. Réduction accrue de la disposition des matières résiduelles


En optimisant les flux de matières récupérées, triées, transformées ou revendues, la mutualisation permet de détourner une plus grande quantité de biens de l'enfouissement ou de l'incinération. Une meilleure coordination permet également de réduire les pertes et le gaspillage liés à la suraccumulation ou à un tri inefficace.

2. Optimisation du transport et diminution des émissions

Une logistique partagée permet de rationaliser les trajets de collecte, de transfert ou de livraison, diminuant le nombre de véhicules sur les routes et les émissions de GES. Le regroupement des volumes peut aussi justifier l'adoption d'une logistique réduisant les déplacements individuels de chacune des ressourceries.

3. Valorisation accrue des matières récupérées

En mettant en commun des expertises ou des équipements (ex. : ateliers de réparation, installations de tri spécialisé), les organismes peuvent revaloriser des matières qui seraient autrement rejetées, améliorant ainsi leur taux de réemploi ou de recyclage. Certains meubles récupérés pourraient trouver certaines voies de valorisation supplémentaires en étant regroupés au sein d'une installation unique (revente de parties du meuble comme les poignées, des pattes de chaise, etc.) ou *upcycling* d'objets qui n'auraient pas nécessairement trouvé preneur.



L'augmentation des capacités ouvre aussi la porte au réemploi de nouvelles matières et l'accès à de nouveaux gisements, tels que les gisements industriels, commerciaux et institutionnels (ICI) qui pourraient donner accès à de grands volumes de matières (à évaluer).

4. Renforcement de l'économie circulaire régionale

En soutenant la circulation locale des biens usagés, la mutualisation contribue à la réduction de la dépendance aux produits neufs importés, favorisant la durabilité des pratiques de consommation sur le territoire.

Ajoutons que, pour la phase 2, si le projet de réemploi du meuble permet une performance se rapprochant du comparable *Furniture bank* à Toronto, on peut penser qu'il pourrait générer 5,76 \$ de valeur créée pour chaque dollar investi.

4 Modèle opérationnel

4.1 Phase 1 – Projet-pilote

Cette sous-section évalue les ressources nécessaires à la mise en place et déploiement de la phase pilote qui comprend les services suivants :

4.1.1 Programme de fidélisation

Le Programme de fidélisation commun qui vise à mutualiser un outil de commercialisation et collecter des données sur la clientèle

Ressources matérielles requises

- Abonnement pour les ressourceries du projet-pilote à la plateforme StampMe³⁵ pour tester le programme de fidélisation
- Matériel promotionnel (affichage, dépliants et communication sur les médias sociaux)
- Documentation interne et guide

Ressources humaines requises

- Coordination de projet :
 - Coordination globale, relation avec StampMe, suivi du calendrier.
 - Création de supports visuels (affiches, cartes explicatives), respect de l'image des ressourceries.
 - Explication du programme aux ressourceries participantes, accompagnement dans les premiers usages.
 - Suivi des résultats, retours des usagers et partenaires.

Programmation

1. **Mise en place (2 à 3 mois)**: Objectifs : paramétrage, communication, formation, lancement
~15 heures/semaine

Rôle	Description	Temps estimé
Coordination de projet	Supervision du projet, contact avec StampMe, suivi des échéanciers	30 h
	Configuration de StampMe, création des profils, tests	30 h
	Création des visuels, affiches, rédaction de contenu	30 h
	Formation du personnel et accompagnement des clients (en magasin)	20 h

³⁵ Nous avons utiliser la plateforme StampMe à titre de scénario de travail pour son coût faible et sa simplicité, mais une autre plateforme pourrait être retenue.

2. **Exploitation régulière (post-lancement)** : Objectifs : gestion courante, soutien, évaluation
~10 heures/semaine

Rôle	Description	Temps hebdomadaire estimé
Coordination de projet	Suivi du fonctionnement, animation du partenariat	4 à 6 h
	Appui ponctuel aux points de service (ex : problème d'accès, mise à jour)	1 à 2 h
	Petits ajustements, relances, infolettres, réseaux sociaux	2 à 3 h
	Compilation des données d'usage, retour des usagers	1 à 2 h
Agent en magasin	Sensibilisation continue (nouveaux clients) Personnel fourni par les ressourceries	variable

4.1.2 Plateforme de partage et d'échange

Afin de plus facilement connaître les besoins et offrent entre ressourceries sur des objets, une **plateforme de partage et d'échange d'inventaires sera mise sur pied**. Cela permettra notamment de plus facilement liquider de grands lots ou répondre à des besoins ponctuels en certains objets pour des ressourceries.

Ressources matérielles requises

- Ouverture d'un espace sur Partage-Club pour les ressourceries
- Abonnement des ressourceries à la plateforme Partage-Club

Ressources humaines requises

- Coordination de projet – 10 heures/semaine
- Contrat auprès de Partage-Club pour l'accompagnement

Programmation

La programmation de la plateforme sera réalisée et coordonnée par Partage-club qui propose la programmation suivante pour le volet « pilote »

- Code exclusif à chacun des membres
- Onboarding personnalisé
- Offre multiple personnalisée
- Catégories personnalisées
- Type de transaction : don (possibilité d'ajouter partage)
- Type de ressource : matérielles

4.1.2 Évaluation d'un cas de mutualisation pour le tri de vêtements

Un cas de mutualisation d'espaces pour le tri de vêtements sera analysé afin de mieux comprendre comment arrimer les espaces disponibles des plus grandes installations et les besoins en traitement des plus petites. En somme, l'étude de cas visera à documenter :

- La description de l'espace partagé (superficie, équipements, accessibilité)
- L'organisation de la rotation des équipes
- Les avantages perçus (coûts, logistique, esprit de collaboration)
- Les défis rencontrés (communication, horaire, fatigue, responsabilité)
- Les impacts sur les opérations, la qualité du tri, la satisfaction
- Les recommandations pour répliquer le modèle

Ressources matérielles requises

- Accès à la salle de tri
- Équipement de documentation (photos, enregistrement, etc.) selon méthodologie retenue
- Frais de déplacement

Ressources humaines requises

- Chargé.e de projet / chercheur.e principal.e : Conception de la méthodologie, collecte de données, coordination, rédaction de l'étude. – Mandat total de 50 heures.
- Implication des personnes impliquées dans le tri pour les deux ressourceries.

Programmation

La programmation de la réalisation de l'étude de cas devra être proposée par le chargé de projet. Elle devra se faire entre octobre 2025 et juin 2025.

4.1.3 Formation du personnel des écocentres

En prévision de l'ouverture du magasin de meuble, **une formation sera donnée sur le détournement des encombrants** vers le réemploi pour les agents des écocentres de la MRC de Thérèse-de-Blainville.

Ressources matérielles requises

- Accès à un ordinateur
- Salle de formation équipée
- Matériel de formation (papeterie)

Ressources humaines requises

- Concepteur·rice pédagogique / formateur·rice principal·e
 - Coordination générale du projet, identification des partenaires, planification, gestion des échéanciers et du budget
 - Conception du contenu, création des outils pédagogiques, animation de la formation.
 - Validation des données et des messages clés avec des experts, apport de contenu stratégique.

- Mise en page du matériel, création de visuels, production de capsules vidéo ou d'animations.

Programmation

La formation sera développée à l'automne 2025 pour être offerte aux agents de écocentres en début d'année 2026, avant le début des ménages de printemps. Dans un premier temps, des meubles seront acheminés auprès de ressourceries participantes pour la revente. Éventuellement, des points de collectes seront établis au sein des écocentres pour rediriger directement les meubles.

4.1.4 Sommaire des besoins pour la phase projet-pilote

Nous estimons que la phase-pilote nécessite le recours à une personne ayant un profil « Chargé de projet » pour un total de 1 170 heures, soit 240 heures pour une mise en place initiale des différents volets et environ 20 heures par semaine pour l'animation et le suivi.

Tableau 7. Résumé des ressources humaines requises à la phase pilote

Volet	Mise en place (heures totales)	Exploitation régulière (heures/semaine)	Période d'exploitation estimée	Heures annuelles équivalentes
Programme de fidélisation	110 h	~10 h/sem.	12 mois	520 h
Plateforme de partage et d'échange	Inclus dans le contrat Partage-Club	~10 h/sem.	12 mois	520 h
Étude de cas – Tri mutualisé	50 h	N/A	Ponctuel	50 h
Formation aux écocentres	80 h	N/A	Ponctuel	80 h
TOTAL	240 h	~20h		1 170 h

En termes de ressources matérielles, le tableau suivant en fait le résumé.

Tableau 8. Résumé des ressources matérielles requises à la phase-pilote

Volet	Ressources matérielles principales
Programme de fidélisation	Abonnement à StampMe, matériel promotionnel (affiches, dépliants, réseaux sociaux), guide et documentation interne
Plateforme de partage et d'échange	Abonnement à Partage-Club, espace numérique dédié pour les ressourceries
Étude de cas – Tri mutualisé	Accès à une salle de tri, équipement de documentation (photos, enregistrement), frais de déplacement
Formation aux écocentres	Salle de formation, ordinateur, papeterie

4.2 Phase 2 – Expansion

Cette sous-section évalue les ressources nécessaires à la mise en place et déploiement de la phase pilote qui comprend les services suivants :

- Magasin pour le réemploi des meubles
- Développement et mise en application d'une monnaie d'échange entre ressourceries
- Identification et accompagnement de binômes supplémentaires pour le partage des espaces de tri

4.2.1 Magasin pour le réemploi des meubles

Un magasin pour le réemploi des meubles sera ouvert sur le territoire de la MRC Thérèse-de-Blainville dans le but de vendre un maximum de meubles et encombrants détournés des écocentres. L'écocentre de Blainville semble être un point de collecte prometteur, puisqu'il aurait potentiellement de l'espace et a déjà une entente avec Recyc-dons pour les petits objets.

Le magasin de meubles de seconde main devra, à la fois, avoir pignon sur rue et être situé à proximité d'un écocentre afin de limiter les déplacements.

Le tableau suivant présente la liste des acquisitions nécessaires pour l'aménagement et le démarrage du magasin de réemploi de meubles. Une part du mobilier pourrait provenir de dons et d'inventaires excédentaires des ressourceries du territoire (marqués d'un astérisque).

Tableau 9. Liste des équipements, mobiliers et aménagements nécessaires pour le magasin du réemploi des meubles


Équipements et mobilier	Unités	Équipements et mobilier	Unités
Zone de vente / salle d'exposition		Bureau administratif	
Supports d'affichage ou de séparation	6	Bureau et chaise ergonomique*	1
Présentoirs modulables (pour petits articles)	5	Classeurs, étagères, casiers*	1
Tapis pour mise en scène (8 x 10)	3	Armoire fermée pour documents confidentiels*	1
Plantes décoratives (artificielles ou naturelles)*	15	Ordinateur, imprimante, fournitures de bureau	1
Éclairage directionnel (type galerie)	10	Salle de bain	
Zone de réception et tri des meubles		Corbeille*	1
Chariots à plate-forme	5	Dispenseur à savon	1
Chariot transpalette	1	Porte-rouleau de papier	1
Diables*	3	Autres	1
Chariot de magasinier et bacs	3	Aménagement extérieur	
Bacs pour tri*	32	Signalisation	1
Établis de tri ou de réparation légère	2	Affichage extérieur	1
Balance pour pesée	1	Entretien et sécurité	
Zone d'atelier léger / remise en état		Étagères murales pour entrepôt ou réserve*	1
Lot d'outils manuels (marteaux, tournevis, pinces, etc.)	2	Conteneurs pour objets à recycler ou jeter (standard)	2
Établi de travail avec étai	1	Extincteurs	3
Aspirateur industriel	1	Trousses de premiers soins	2
Sableuse	1	Caméras de sécurité	3
Lot de petits outils électriques (perceuse, visseuse...)	1	Éclairage de sécurité / d'urgence	1
Lot d'articles de peinture / vernis / pinceaux (si retouches prévues)	1	Lot de balais, vadrouilles, seaux, aspirateur, produits nettoyants	1
Gants, lunettes, équipements de sécurité	3	Aménagement général du local	
Comptoir de caisse / accueil		Signalisation intérieure (secteurs, directions, sortie)	1
Comptoir de service / caisse	1	Affichage règlementaire (CNESST, heures d'ouverture...)	1
Ordinateur ou tablette (système de point de vente)	1	Rideaux, stores ou vitrines (mise en scène)	1
Lecteur de carte (paiements)	1	Système de ventilation / chauffage	1
Caisse enregistreuse	1	Connexion internet, câblage, prises multiples	1
Téléphone*	1		
Présentoir pour produits d'impulsion	2		
Chaises pour le personnel*	1		

Ressources humaines

- Coordonnateur des opérations
- 2 employés à la boutique
- 2 employés à la manutention
- 2 livreurs/camionneurs

Programmation

Les agents des écocentres réorienteront directement les meubles en bon état vers le magasin. Des foires ou événements de collecte pourront aussi être organisés pour les citoyens et faciliter le transfert des meubles réutilisables. Les employés à la manutention du magasin accueilleront les dons, vérifieront l'état des meubles, les nettoieront, feront les réparations mineures et retouches si nécessaires et les transporteront dans l'entrepôt. Les employés de la boutique feront l'accueil de la clientèle et encaisseront les ventes. Le cas échéant, les livreurs feront la livraison à domicile contre des frais de livraison. Une personne occupera le rôle de coordination afin d'assurer les tâches administratives et de gestion. Des bénévoles pourraient être sollicités sur certaines tâches de tri et d'entretien.



La boutique sera ouverte du mercredi au dimanche de 11h à 16h. Les marchandises acceptées seront principalement les meubles en bon état (pas de mélamine), les électroménagers fonctionnels (sans réparation dans un premier temps), ainsi que les articles de décoration et articles de maison. Les matelas ne seront pas pris en charge dans un premier temps.

L'espace loué sera de 4 600 m², dont l'espace accueillera à la fois les zones de vente, de tri et d'entreposage temporaire. Une configuration mixte permettra une gestion efficace de la réception, du traitement et de la mise en marché des articles.

Les rebuts non valorisables seraient disposés à l'écocentre municipal sans frais, dans le cadre d'un partenariat à établir avec les municipalités.

4.2.2 Développement et mise en application d'une monnaie d'échange entre ressourceries

Il s'agit ici de pousser plus loin les fonctionnalités et les retombées de la plateforme de partage et d'échange, en permettant d'en tirer davantage de données et d'offrir de nouveaux services aux ressourceries participantes.

Ressources humaines

- Service informatique pour déploiement de la solution avec Partage-club, à honoraires
- Service informatique pour la maintenance du produit avec Partage-club, à honoraires

Ressources matérielles

Acquisition des licences informatiques requises, notamment sur le volet ERP et inventaires.

Programmation

Sur la poursuite du projet-pilote avec Partage-Club, l'ajout des fonctionnalités suivantes serait prévu à partir de la 2^e année si le niveau d'activité le justifie :

- L'ajout d'un indicateur d'impact environnemental
- La connexion aux ERP et numérisation de l'inventaire pour les ressourceries participantes
- Développement des fonctionnalités liées au troc et le développement d'une monnaie collaborative

4.2.3 Binômes et trinômes supplémentaires pour le partage des espaces de tri

À la lumière des apprentissages du projet-pilote en mutualisation d'espace de tri, une initiative pour faciliter le partage des espaces sera promue dans Laurentides afin de permettre d'augmenter ou améliorer les capacités de tri des plus petits organismes.

Ressources humaines

Coordination dans le recrutement et l'accompagnement des milieux d'accueil pour faciliter le partage d'espaces de tri. – 50 heures par binôme

Ressources matérielles

- Matériel d'accompagnement tiré du cas pratique évalué précédemment
- Déplacements

Programmation

Un appel à projets sera lancé en 2026 pour offrir un accompagnement dans la mutualisation des espaces de tri. Une personne chargée de projet offrira alors un accompagnement, tiré des apprentissages du cas pilote, afin de faciliter la mise en place de bonnes pratiques dans le partage des espaces.

4.3 Phase 3 – Centre logistique mutualisé

4.3.1 Ressources matérielles

Pour le centre logistique mutualisé, un espace de type entrepôt d'au moins 10 000 pi² est nécessaire pour la mise en place des activités telles que le tri et l'entreposage. Cet espace devra contenir un quai de chargement, des espaces d'entreposage en hauteur et une salle de tri efficace.

Le tableau suivant présente les équipements et mobiliers nécessaires pour la mise en place d'un centre logistique mutualisé visant à traiter 2 000 tonnes de vêtements et d'articles divers.

Tableau 10. Évaluation des équipements et mobiliers nécessaires au démarrage du centre logistique mutualisé régional

Aménagements administratifs		Équipements opérationnels	
Bureaux de travail	3	Balance au sol	1
Chaises ergonomiques	3	Tables de tri robustes	7
Classeurs	3	Bacs/casiers de tri	3
Armoires fermées	3	Étiqueteuses	4
Étagères murales	3	Presse à balle	1
Comptoir d'accueil	1	Balances de contrôle pour les balles	1
Chaises pour visiteurs	5	Chariot élévateur électrique	1
Table et chaises pour salle du personnel	10	Transpalettes manuels	2
Micro-onde	1	Diablos de transport	2
réfrigérateur	1	Cellules de stockage	4
casiers pour effets personnels	1	Palettes	100
Ordinateurs	3		
Imprimante	1	Sécurité et conformité	
Routeur Wifi	1	Extincteurs	5
		Trousses de premiers soins	2
Équipements de transport extérieur		Système de surveillance	1
Camion cube	1	Système de ventilation	1
Conteneurs maritimes	3	Signalisation	1

4.3.2 Ressources humaines

Selon nos estimations, environ 11 employés sont nécessaires pour l'opération du centre logistique mutualisé régional pour traiter environ 2 000 tonnes de dons par année (ce qui équivaut à 8 à 10 tonnes par jour). De ces 11 employés, 7 sont des manutentionnaires qui trient et entreposent les dons. Un chauffeur spécialisé dans les livraisons permet d'aller cueillir les dons aux ressourceries et autres espaces de don et de livrer les dons triés, selon la demande. Enfin, une équipe de direction

est composée d'une direction générale, d'un responsable administration et finance et d'un responsable ventes et débouchés nécessaires au contrôle de l'activité.

Tableau 11. Évaluation des besoins en ressources humaines pour l'exploitation du centre logistique mutualisé régional

Fonction	Nb de postes	Heures/semaine
Direction générale	1	40
Responsable administration et finance	1	40
Responsable ventes et débouchés	1	40
Chauffeurs	1	40
Manutentionnaires	7	40

4.3.3 Programmation

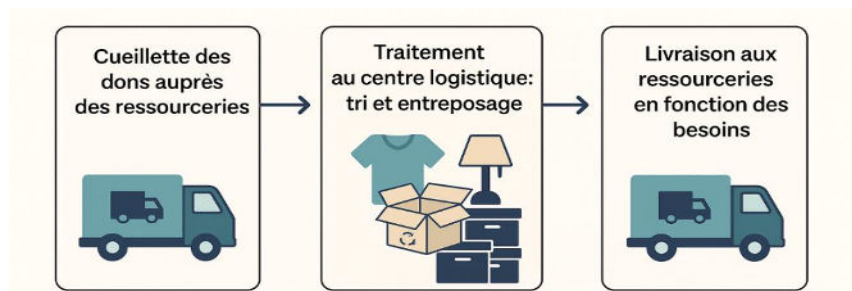
Afin d'assurer le bon fonctionnement d'un tel système, une plateforme de communication regroupée doit permettre aux ressourceries de fournir leurs besoins d'inventaires chaque semaine.

Le centre logistique mutualisé ajuste ainsi la planification du tri et des livraisons en fonction :

- des stocks disponibles;
- des priorités des organismes;
- des rotations de marchandises nécessaires pour éviter la stagnation.

À son tour, le centre logistique mutualisé fournit de l'information aux ressourceries membres quant aux constats du tri (par exemple, qualité des dons, composition des dons, stocks disponibles), les priorités logistiques ainsi que les volumes traités et en inventaire.

Figure 6. Programmation du traitement des dons au centre logistique mutualisé



Cette programmation permet de limiter l'espace de stockage des ressourceries à leurs besoins hebdomadaires et aux dons reçus sur quelques jours afin de maximiser l'espace de vente des ressourceries.

Par ailleurs, la consultation des ressourceries du territoire nous apprend qu'il existe des réserves à différents niveaux pour la participation à une telle programmation :

- Plusieurs souhaitent maintenir leurs capacités de traiter les dons à l'interne
- Plusieurs souhaitent maintenir le contrôle des dons qu'elles reçoivent et maintenir les dons locaux dans leurs espaces de vente.

Afin d'assurer le succès du projet, le dénouement de ces réserves doit être réalisé au cours des phases précédentes du projet de mutualisation.

5 Modèle financier

5.1 Montage financier du démarrage

5.1.1 Phase pilote

Considérant le déroulé de la phase-pilote sur le court terme, nous proposons uniquement un montage financier qui couvre l'ensemble des coûts.

Nous estimons que la mise en place du projet-pilote, sur 12 mois, équivaut à environ 45 000 \$ de frais. De ce montant, l'embauche d'une personne-ressource³⁶ (77,3 %). Pour la personne-ressource, nous proposons un financement incluant une subvention de Services Québec (50 %) qui pourrait être tiré de l'un de ces programmes :

- Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) – couvre jusqu'à 70 % du salaire d'une personne admissible
- Programme d'aide à l'intégration en emploi des membres des Premières Nations et des Inuits (PAIPNI) – couvre jusqu'à 80% du salaire brut d'une personne admissible

La subvention salariale serait complétée par un apport du financement FRR obtenu dans le cadre de l'évaluation de ce projet de mutualisation.

Les autres frais seront partagés en prêts et dons en nature (600 \$ de location d'espace fournis par les ressourceries et partenaires), une partie de financement FRR d'ÉSL et 200 \$ de participation financière des ressourceries (sous hypothèse de 6 ressourceries participantes).

Environ 5 500 \$ de financement restent à être identifiés pour compléter le montage financier. À ce titre, nous invitons les porteurs de projet à démarcher les institutions financières et de faire des demandes auprès des députés locaux ou d'identifier une entreprise commanditaire de la démarche.

Tableau 12. Plan financier pour projet pilote - septembre 2025 à juillet 2026

Charges		Apports		
Ressources humaines	34 223 \$	77,3%	Prêts et dons en nature	600 \$
Ressources matérielles	1 530 \$	3,5%	Remboursement des taxes	656 \$
Honoraires professionnels et abonnements	7 230 \$	16,3%	Financement FRR d'ÉSL	19 151 \$
Taxes	1 312 \$	3,0%	Service Québec	17 111 \$
			Contribution des ressourceries	1 200 \$
			Autres sources à identifier	5 576 \$
Total	44 294 \$		Total	44 294 \$

Ce plan financier permettra la tenue de l'ensemble des activités de la phase pilote soutenue dans cette étude de faisabilité.

³⁶ Sous l'hypothèse d'un salaire horaire à 25 \$/heure et de déductions à la source de 17 %.

5.1.2 Phase d'expansion

Le tableau suivant présente l'évaluation d'un montage financier pour la mise en place du magasin de meubles de seconde main et le développement de la plateforme de partage et d'échange.

La mise en place des trois projets est estimée à 187 200 \$, incluant un fonds de roulement de 69 300 \$ pour le magasin. Pour les financer, nous estimons que le programme de Développement économique Canada sur la mutualisation des entreprises d'économie sociale, ainsi que les programmes de subvention à la transformation numérique³⁷ doivent être sollicités à cette étape. Un apport de 9 980 \$ des ressourceries participantes est prévu pour soutenir l'effort de transformation numérique et l'implantation de binômes supplémentaires pour la mutualisation du tri.

Nous incluons un prêt du RISQ et une subvention à identifier en *pari-pasu* pour couvrir les frais de démarrage du magasin de meuble. Le prêt du RISQ³⁸ pourrait être soustrait dans l'éventualité de l'identification d'apports supplémentaires.

Enfin, pour l'accompagnement de binômes en mutualisation de tri, nous évaluons une somme de 5 500 \$ d'accompagnement-conseil, financé à 80 % par une subvention ou entente de service avec un organisme public à identifier.

Tableau 13. Montage financier de la phase 2

Investissements		Apports	
	\$		\$
Équipement, mobilier et aménagements du local	24 000 \$	RISQ	35 325 \$
Camion cube (usagé 5-6 ans)	33 000 \$	Contribution à identifier	35 325 \$
		Développement économique Canada (ou autre apport subventionnaire)	
Site internet et outils de communications	15 000 \$		70 650 \$
Fond de roulement (2 mois)	69 300 \$		
Développement de la plateforme de partage et d'échange			
Honoraires Partage-Club	40 400 \$	Subvention transformation numérique (à valider)	32 320 \$
		Apport des ressourceries	8 080 \$
Accompagnement binômes mutualisation tri			
Frais d'implantations (Rh et matériel)	5 500 \$	Contribution à identifier	4 400 \$
		Apport des ressourceries	1 100 \$
Total	187 200 \$	Total	187 200 \$

³⁷ Disponibilité à valider lorsque les mesures du nouveau *Plan d'actions gouvernemental en économie sociale 2025-2030* seront intégralement publiées

³⁸ Hypothèse de travail : terme 5 ans, avec taux d'intérêt à 8 %.

5.1.3 Centre logistique mutualisé

Le montage financier du centre logistique mutualisé repose sur l'obtention de certains programmes financiers ciblés aux projets de mutualisation ou de réemploi, tel que le « Appui aux projets de mutualisation en économie sociale »³⁹ de Développement économique Canada (250 000 \$) ou le « Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois »⁴⁰ ou le nouveau « Programme de soutien à la circularité des textiles »⁴¹ de RecycQuébec (200 000 \$). Nous estimons qu'un apport de 42 539 \$ ou 20 % du montage financier de la part des acteurs municipaux devrait faire partie d'un scénario de travail.

Nous estimons que le matériel roulant (85 000 \$) et le mobilier et les équipements (85 156 \$) sont les principaux investissements, sous l'hypothèse que le propriétaire du local industriel loué financera et intégrera au loyer les aménagements locatifs nécessaires. Une contingence correspondant à 25 % du projet a été ajoutée pour couvrir les frais indirects et les imprévus.

Tableau 14. Montage financier sommaire du centre logistique mutualisé régional

Investissements		Apports	
	\$		\$
Mobilier et équipements	85 156 \$	Développement économique Canada (ou autre apport)	170 156 \$
Matériel roulant	85 000 \$	Acteurs municipaux	42 539 \$
Contingence	42 539 \$		
Total	212 695 \$	Total	212 695 \$

³⁹ <https://www.canada.ca/fr/developpement-economique-regions-quebec/financement-services/appui-aux-projets-de-mutualisation-en-economie-sociale.html>

⁴⁰ Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/se-financer/aide-financiere-entreprises-organismes/programme-ecocentres>

⁴¹ Programme de soutien à la circularité des textiles <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/se-financer/aide-financiere-entreprises-organismes/programme-textiles/>

5.2 Prévisions financières

5.2.1 Phase 2 - Expansion

Hypothèses de travail

Nous utilisons les hypothèses de travail suivantes :

- Salaire de base des travailleurs la première année de 17,50 \$ (estimation pour le salaire minimum)
- Inflation des ventes et des charges de 2,00 % par année (cible de la Banque du Canada)
- Déductions à la source de 17 %
- Ventes de 140 \$/pi² de superficie de magasin la première année (basé sur des comparables)

Nous évaluons les prévisions financières uniquement, puisque l'amélioration de la plateforme numérique et l'implantation de nouveaux binômes sont couvertes à l'étape du montage financier.

Revenus d'opération

Le tableau suivant présente les revenus attendus pour le magasin de meubles dans la MRC Thérèse-de-Blainville. Nous évaluons que le magasin de meubles pourra générer la première année des ventes au détail de l'ordre de 283 500 \$, offrir un service de débarras qui permettra de générer 80 000 \$ la première année (et progresser vers les 208 000\$ en trois ans) et obtenir des ententes de services de l'ordre de 60 000 \$ la première année, 20 000 \$ la deuxième et les suivantes pour détourner de l'enfouissement des objets. Ces ententes seront essentiellement de source municipale et seront appuyées par le détournement des matières de l'enfouissement et l'aide à la communauté. Elles pourraient aussi prendre la forme d'ententes de services qui impliqueraient le transport ou le traitement de certains encombrants pour réduire la pression sur les services municipaux de gestion des matières résiduelles.

Tableau 15. Prévisions de revenu pour un magasin de meubles de seconde main

	2026-2027	2027-2028	2028-2029	%
Ventes du magasin	283 500 \$	385 560 \$	393 271 \$	63,3 %
Service de débarras (frais de collecte)	80 000 \$	154 000 \$	208 080 \$	33,5 %
Ententes de services avec le milieu municipal	60 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	3,2 %
Revenus	423 500 \$	559 560 \$	621 351 \$	100 %

À titre de rappel, l'organisme comparable *Furniture bank* propose une structure de revenus, tel que :

- 50 % des revenus proviennent des frais de collecte auprès des donateurs.
- 30 % d'ententes de service avec des partenaires publics et privés
- 20 % de dons philanthropiques et subventions de fondations.

Il serait donc possible pour les porteurs du projet d'évaluer un scénario différent pour les revenus qui s'inspire davantage de ce modèle, mais demandant davantage d'effort de concertation et de mobilisation des partenaires publics, privés et philanthropiques.

Charges d'exploitation

À partir d'une composition de structure de ressources humaines travaillée avec les porteurs du projet, l'identification d'un local souhaitable pour le projet et de son loyer, et de structures de dépenses d'organismes similaires, nous évaluons que les coûts d'exploitation du magasin seront de 440 076 \$ la première année et atteindraient 457 855 \$ en 2028-2029.

Tableau 16. Prévisions de charges pour un magasin de meubles de seconde main

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Salaires et traitement	195 783 \$	249 623 \$	254 616 \$
Loyer	140 000 \$	142 800 \$	145 656 \$
Publicité et promotion	18 500 \$	18 870 \$	19 247 \$
Frais de déplacements et utilisation de véhicules	40 000 \$	77 000 \$	104 040 \$
Fournitures et frais de bureau	5 300 \$	5 406 \$	5 514 \$
Honoraires professionnels	2 000 \$	2 040 \$	2 081 \$
Fournitures et biens achetés	3 328 \$	3 394 \$	3 462 \$
Autres frais et imprévus	10 369 \$	16 007 \$	20 152 \$
Dépenses	415 280 \$	515 140 \$	554 768 \$

Aux frais d'exploitation s'ajoute une cédule de remboursement du prêt de 35 325 \$ du RISQ pour le démarrage du projet. Cette cédule repose sur l'hypothèse d'un taux d'intérêt à 8 %, sur 5 ans, soit des versements de 8 595 \$ par année.

Tableau 17. Cédule de remboursement du prêt du RISQ

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Capital	5 985 \$	6 482 \$	7 020 \$
Intérêt	2 610 \$	2 113 \$	1 575 \$
Total des déboursés de remboursement	8 595 \$	8 595 \$	8 595 \$

Résultats attendus

Pour une moyenne de prix estimée entre 40 \$ et 50 \$ le meuble, des revenus de vente de 378 000 \$ représentent entre 7 500 et 10 000 meubles vendus. Cela correspond entre 170 et 227 tonnes détournées de l'enfouissement, soit une économie pour le secteur municipal de l'ordre de 25 500 \$ à 34 050 \$.

Au niveau des résultats financiers, la première année se terminerait avec un léger déficit de 375 \$, alors que les années subséquentes permettent de dégager des surplus de l'ordre de 35 825 \$ (6,4 %) en 2027-2028 et de 37 988 \$ (6,5 %) en 2028-2029, à la condition que les objectifs opérationnels soient atteints.

À partir de l'analyse de marché et financière du projet d'expansion, nous estimons que la phase d'expansion est faisable, sous les conditions suivantes :

- Croissance rapide et volume de vente atteignant entre 7 500 et 10 000 meubles par année dès la 2^e année d'exploitation.
- Mise en place d'un service de débarras performant et concurrentiel s'adressant à une clientèle institutionnelle, résidentielle ou commerciale.
- Coût de traitement des invendus faible ou nul
- Soutien public pour les deux premières années d'opération du projet.

5.2.2 Phase 3 – Centre logistique mutualisé

Hypothèses de travail

Cette évaluation financière repose sur plusieurs hypothèses :

- Le traitement de 1 965 tonnes de vêtements et articles divers par année
- L'accès au financement public de 50 % des salaires des employés au tri
- La location d'un espace industriel de 10 000 pi² dans la MRC Thérèse-de-Blainville
- L'application de déductions à la source de 17 %
- Taux d'inflation annuel moyen de 2 %
- Une valeur au détail moyenne de 540 \$/tonne (en 2025) pour les matières réemployées

Revenus d'opération

Nous évaluons que quatre (4) canaux de revenus principaux peuvent être identifiés pour le Centre logistique mutualisé :

- Le débouché primaire, qui est la revente des dons triés aux ressourceries partenaires;
- Le débouché secondaire, qui est le traitement par exportation ou transformation des invendus, dans un contexte généralement risqué et variable.
- Le membership annuel des 11 ressourceries (2 000 \$) et des 5 MRC (20 000 \$).
- Les subventions à l'emploi, estimées à 50 % des salaires des ressources humaines au tri.

À partir de nos hypothèses de réalisation, nous estimons à près de 903 000 \$ les revenus du centre logistique mutualisé dès 2029.

Tableau 18. Prévion de revenu pour un centre logistique mutualisé

	2029	2030	2031
Revenus			
Débouché Primaire - Ressourceries locales	600 000 \$	612 000 \$	624 240 \$
Débouché secondaire (export ou transformation)	42 831 \$	43 688 \$	44 561 \$
Membership des ressourceries et MRC	122 000 \$	124 440 \$	126 929 \$
Subventions à l'emploi	138 320 \$	141 086 \$	143 908 \$
TOTAL	903 151 \$	921 214 \$	939 638 \$

Charges d'exploitation

De leur côté, les charges d'exploitation regroupent la masse salariale (620 568 \$), une estimation de loyer (200 000 \$), les taxes municipales (31 770 \$) et un ensemble d'autres frais qui totalisent près de 934 145 \$ dès 2029.

Tableau 19. Prévion de dépenses pour un centre logistique mutualisé

	2029	2030	2031
Charges d'exploitation			
Masse salariale	620 568 \$	632 979 \$	645 639 \$
Loyer	200 000 \$	204 000 \$	208 080 \$
Assurances	10 000 \$	10 200 \$	10 404 \$
Télécommunications	1 800 \$	1 836 \$	1 873 \$
Entretien et carburant véhicule	8 500 \$	8 670 \$	8 843 \$
Électricité	20 000 \$	20 400 \$	20 808 \$
Taxes municipales	31 770 \$	32 405 \$	33 054 \$
Fournitures	9 000 \$	9 180 \$	9 364 \$
Honoraires professionnels	2 000 \$	2 040 \$	2 081 \$
Autres frais et imprévus	28 307 \$	28 873 \$	29 451 \$
TOTAL	934 145 \$	952 828 \$	971 884 \$

Résultats attendus

À partir de ce scénario, l'opération du centre logistique mutualisé génère **un déficit d'exploitation de l'ordre de -3,4 % des revenus**, soit près de 31 000 \$ dès la première année.

Une analyse de sensibilité nous indique qu'**un volume de tri minimal de 4 250 tonnes de vêtements et d'objets divers aux ressourceries** est nécessaire pour atteindre le seuil de rentabilité. Cette rentabilité repose sur un volume de conversion d'espaces de plancher suffisant et une revente des matières triées aux ressourceries membres au prix de 13,6 ¢/lb (ou 300 \$/tonne). Ce prix est légèrement en dessous du prix pratiqué dans les conditions de grand volume par certains revendeurs.

Le recours au bénévolat pour diminuer la masse salariale et à l'exemption complète de taxes foncières pourrait potentiellement permettre de rendre viable financièrement le projet.

À partir de l'analyse de marché et financière du projet d'infrastructure régionale, **nous estimons que le projet est faisable financièrement sous une condition d'adhésion complète de l'écosystème de réemploi communautaire des Laurentides**. Le modèle repose également sur des contributions annuelles conséquentes, un débouché stable pour les invendus, des congés de taxes foncières, l'accès au travail bénévole et l'accès à des subventions à l'emploi.

Nous recommandons de développer le projet d'infrastructure régionale du réemploi seulement si la probabilité d'atteindre un volume de traitement et de roulement interne des inventaires peut être atteinte.

6 Facteurs clés de succès

Les sous-sections suivantes présentent les facteurs clés de succès pour la mise en opération de chacune des phases.

6.1 Phase 1 – Projet-pilote

Facteurs opérationnels :

- Mise en place fluide et intuitive des plateformes numériques
- Documentation rigoureuse des expérimentations (partage de tri).
- Capacité d'adaptation des organismes à des outils partagés, sans surcharge.
- Coordination continue et agile assurée par une ressource dédiée.
- Développement de compétences internes : animation de réseau, logistique, usage des outils numériques.

Facteurs financiers :

- Contribution des membres participants pour tester les outils.
- Coûts de mise en œuvre réduits et maîtrisés (abonnements, coordination légère).

Facteur de mobilisation :

- Engagement explicite des organismes participants, avec partage des responsabilités.
- Capacité des organismes à collaborer dans une logique de réseau et non de concurrence.
- Gouvernance légère et fonctionnelle dans les phases initiales (ÉSL et Synergie Laurentides).
- Acceptabilité du modèle par les équipes en place des ressourceries

Facteurs territoriaux

- Arrimage du projet avec les politiques régionales (PGMR de la CMM, économie circulaire).
- Reconnaissance du projet par les municipalités et les bailleurs de fonds.

6.2 Phase 2 – Expansion

Facteurs opérationnels :

- Implantation du magasin très près d'un écocentre municipal, afin d'inciter les citoyens à dévier les flux de matières.
- Mise en opération efficace du magasin de meubles (transport, tri, vente).
- Implémentation de processus logistiques reproductibles entre binômes de ressourceries.
- Intégration fluide de la monnaie d'échange dans les pratiques de compensation.

Facteurs financiers :

- Atteinte de l'autofinancement partiel du magasin (revenus cibles : ±400 000 \$/an).
- Capacité à intégrer progressivement des modèles d'échange sans transactions monétaires.

Facteur de mobilisation :

- Engagement explicite des organismes participants, avec partage des responsabilités.
- Capacité des organismes à collaborer dans une logique de réseau et non de concurrence.
- Adhésion des écocentres municipaux et de leurs équipes à l'approvisionnement du magasin

Facteurs territoriaux

- Arrimage du projet avec les politiques régionales (PGMR de la CMM, économie circulaire).
- Reconnaissance du projet par les municipalités et les bailleurs de fonds.

6.3 Phase 3 – Centre logistique mutualisé

Facteurs opérationnels :

- Professionnalisation des processus de tri, entreposage et transport.
- Déploiement d'un système de gestion logistique performant.
- Le recours au bénévolat pour diminuer la masse salariale
- Capacité de traiter **au moins 4 250 tonnes de dons auprès des ressourceries de la région** avec fluidité et fiabilité. Nécessite la prospection de nouveaux débouchés locaux autres que ceux disponibles et accessibles dans les territoires visés par l'étude.

Facteurs financiers :

- Obtention d'un soutien financier public couvrant 40 à 50 % des frais d'opération.
- Génération de revenus via la revente de biens triés et les services logistiques.
- Recourir à l'exemption complète ou en grande partie de taxes foncières.
- Prix pratiqué pour les inventaires triés d'au moins 13,6 ¢/lb ou 300 \$/tonne.
- Confirmation de l'ajout d'espaces de vente disponible chez les membres (jusqu'à 19 000 pi²) par le transfert des activités logistiques dans la nouvelle structure

Facteur de mobilisation :

- Engagement explicite des organismes participants, avec partage des responsabilités.
- Capacité des organismes à collaborer dans une logique de réseau et non de concurrence.
- Acceptabilité du modèle par les directions et gouvernances en place au sein des ressourceries

Facteurs territoriaux

- Arrimage du projet avec les politiques régionales (PGMR de la CMM, économie circulaire).
- Reconnaissance du projet par les municipalités et les bailleurs de fonds.